

Louvain School of Management

Comment les grandes entreprises européennes abordent et envisagent l'actuel et le futur des publications d'informations non financières ? Etude de cas : Solvay

Auteur : Nathan Drion du Chapois
Promoteur-riche(s) : Valérie Swaen et Michel Washer
Année académique 2020-2021

Préface

Depuis le début de mes études, je m'intéresse beaucoup au développement durable. C'est dans cette optique que j'ai commencé un master à la Louvain School of Management avec une majeure en Sustainable Management. Mon intérêt n'a fait que se renforcer durant ces deux années de master.

Parmi les différents cours que j'ai eu l'occasion de suivre dans le cadre de ma majeure, le cours de Corporate Sustainable Reporting and Marketing Strategy m'a tout particulièrement intéressé. C'est donc tout naturellement que mon sujet de mémoire est lié à ce cours.

Durant cette dernière année académique, j'ai eu la chance de faire un stage de trois mois (1^{er} février 2021 au 30 avril 2021) dans le département développement durable de Solvay. Mon maître de stage était Monsieur Michel Washer, Solvay Deputy Chief Sustainability Officer. J'ai travaillé sur le rapport non financier 2020 de Solvay. J'ai eu l'occasion d'échanger au sujet du développement durable au sein de l'entreprise. Cette expérience m'a permis d'apprendre énormément sur le reporting non financier d'une grande entreprise et a conforté le choix du sujet de mon mémoire.

Je tiens à remercier Madame Valérie Swaen, Docteur en Sciences de Gestion UCL, professeure de marketing et de responsabilité sociétale de l'entreprise à la Louvain School of Management, promotrice de mon mémoire ainsi que Monsieur Michel Washer pour leur expertise et leur aide dans la rédaction de ce travail.

Je remercie également Monsieur Markus Strangmueller (Responsable de la gestion du développement durable chez Siemens), Monsieur Romain Bentz (Manager développement durable chez Michelin) et une personne qui désirait garder l'anonymat, pour le temps qu'ils m'ont accordé lors des interviews. Ces dernières ainsi que mon stage chez Solvay m'ont permis de me forger une opinion.

Nathan Drion du Chapois

Bruxelles, le 26 juillet 2021.

Table des matières

<i>Préface</i>	<i>I</i>
<i>Table des matières</i>	<i>II</i>
<i>Liste des acronymes</i>	<i>IV</i>
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Méthodologie</i>	<i>3</i>
<i>Partie 1: Théorie - Mise en contexte</i>	<i>5</i>
Chapitre 1: Définition de l'information non financière et différents types de publications non financières	5
Section 1: Définition de l'information non financière.....	5
Section 2: Les différents types de publications d'informations non financières.....	8
Conclusion du chapitre	9
Chapitre 2: Les différents standards internationaux pour le reporting non financier ...	10
1. Global Reporting Initiative (GRI).....	10
2. International Integrated Reporting Council (IIRC).....	10
3. Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	11
Conclusion du chapitre	12
Chapitre 3: Analyse de la matérialité dans un rapport non financier	14
Conclusion du chapitre	15
<i>Partie 2: La publication d'informations non financières au niveau européen</i>	<i>16</i>
Chapitre 1: Cadre réglementaire européen du reporting non financier	16
Section 1: Directive comptable – juin 2013	17
Section 2: Non Financial Reporting Directive (NFRD) – octobre 2014.....	18
Section 3: Lignes directrices européennes pour la publication d'informations non financières ...	20
1. Lignes de directrices sur l'information non financière – juin 2017	20
2. Lignes directrices sur l'information non financière: supplément relatif aux informations en rapport avec le climat – juin 2019.....	21
Section 4: Autres initiatives européennes qui impactent la publication d'informations non financières	22
1. Plan d'action sur la finance durable – mars 2018.....	22
2. Le Pacte vert européen (Green Deal) – décembre 2019	24
Conclusion du chapitre	25
Chapitre 2: Comment les grandes entreprises abordent-elles le cadre réglementaire européen?	27
Section 1: Vision des entreprises avant la mise en place du cadre réglementaire européen (NFRD)	27

Section 2: Mise en pratique du cadre réglementaire européen par les grandes entreprises.....	28
Section 3: Point de vue des grandes entreprises sur les limites du cadre réglementaire européen	30
Conclusion chapitre.....	33
Chapitre 3: Futur de la publication d'informations non financières au niveau européen et positions des grandes entreprises.....	34
Section 1: La Corporate Sustainability Reporting Directive.....	34
1. Contexte et objectifs	34
2. Changements majeurs.....	35
Section 2: Vision des grandes entreprises interviewées sur la proposition CSRD	38
Section 3: Autres instances internationales émergentes	40
1. International Financial Reporting Standards - IFRS.....	40
2. World Economic Forum - WEF	41
Conclusion du chapitre	41
Partie 3: Etude de cas - Solvay.....	43
Chapitre 1: Le développement durable chez Solvay	43
Section 1: Présentation de l'entreprise	43
Section 2: Stratégies concernant le développement durable	44
1. Solvay One Planet.....	44
2. Solvay Way.....	46
Conclusion du chapitre	46
Chapitre 2: La publication d'informations non financières chez Solvay	47
Section 1: Le reporting non financier chez Solvay	48
1. Analyse de la matérialité	48
2. Structure du dernier rapport non financier de Solvay	49
3. Impact de la NFRD	49
4. Comment Solvay aborde le reporting non financier?	50
Section 2: Comment Solvay envisage le futur de la publication d'informations non financières au niveau européen ?	51
1. Impact de la proposition CSRD sur le reporting non financier chez Solvay	51
2. Impact des futurs standards européens sur les publications non financières de Solvay	54
Conclusion du chapitre	55
Partie 4: Discussions et suggestions	56
Chapitre 1: La proposition CSRD	56
Chapitre 2: Le reporting non financier de Solvay	59
Limites et conclusion.....	61
Bibliographie.....	64
Annexes.....	73
Transcription Interviews.....	76

Liste des acronymes

GRI: Global Reporting Initiative

IIRC: International Integrated Reporting Council

SASB: Sustainability Accounting Standards Board

NFRD: Non Financial Reporting Directive

CSRD: Corporate Sustainability Reporting Directive

EFRAG: European Financial Reporting Advisory Group

CDP: Carbon Disclosure Project

CDSB: Climate Disclosure Standard Board

IFRS: International Financial Reporting Standards

TCFD: Task Force on Climate-related Financial Disclosures

WEF: World Economic Forum

ESG: Environnement (E)- Social (S)- Gouvernance (G)

Introduction

Aujourd'hui, le monde fait face à une crise sans précédent, notre planète est confrontée aux conséquences du changement climatique. L'actualité et les experts nous le rappellent régulièrement. Le rapport du GIEC du 7 août dernier le confirme: il est urgent d'agir pour évoluer vers une société plus durable. Le monde n'a plus le choix. (IPPC, 2021)

Dans cette transition vers une société plus verte, les entreprises ont un rôle crucial à jouer. Elles doivent comprendre l'impact qu'elles ont sur le changement climatique et agir, mais aussi comprendre comment celui-ci pourrait les affecter.

C'est dans ce contexte critique que le monde entier s'est mis d'accord en 2015 sur un pacte mondial, l'Accord de Paris. L'Accord de Paris définit un cadre qui a pour objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C avec la volonté de le limiter à 1,5°C. (Commission européenne, 2016) La même année, l'Organisation des Nations Unies a aussi présenté ses Objectifs de Développement Durable à atteindre pour 2030.

Conformément à l'Accord de Paris et aux Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies, la Commission européenne a présenté en décembre 2019 le Pacte vert européen (Green Deal).

Avec pour ambition de devenir le premier continent neutre pour le climat, ce Pacte met en place la nouvelle stratégie de croissance durable de l'Europe et a notamment pour ambition d'orienter les investissements vers les activités durables. Pour atteindre cet objectif, la publication d'informations non financières par les entreprises est indispensable afin de guider les investisseurs vers des investissements plus verts.

Depuis 2013, l'Union européenne a pris les devants avec plusieurs initiatives réglementaires pour encourager les grandes entreprises à publier des informations non financières.

Le présent mémoire porte uniquement sur les grandes entreprises¹ et a pour objectif d'analyser la mise en pratique du cadre réglementaire européen actuel et futur en matière de reporting non financier par ces dernières. Pourquoi uniquement les grandes entreprises? Ce sont elles qui sont principalement concernées par les initiatives réglementaires européennes. La question suivante met en perspective ma recherche: **Comment les grandes entreprises européennes abordent et envisagent l'actuel et le futur des publications d'informations non financières? Etude de cas: Solvay.** Cette question sous-entend plusieurs autres sous-questions: Quel rôle l'Union européenne a joué dans le développement des publications d'informations non financières en Europe? Quel a été l'impact de l'Union européenne sur les publications d'informations non financières des grandes entreprises? Quel est l'avenir des publications d'informations non financières en Europe? Quel impact aura-t-il pour les grandes entreprises européennes? Comment les grandes entreprises européennes envisagent-elles le futur des publications non financières en Europe?

Ce mémoire s'articule en quatre parties. La première partie présente les concepts théoriques essentiels à la compréhension de la publication d'informations non financières.

La deuxième partie porte sur le cadre réglementaire européen actuel et futur relatif à cette matière et analyse également la manière dont les grandes entreprises l'abordent et l'envisagent.

La troisième partie est consacrée à une étude de cas. Elle analyse de manière plus approfondie la manière dont Solvay a abordé la mise en pratique des exigences réglementaires européennes actuelles et les changements qu'elle envisage pour le futur.

La dernière partie est consacrée à mon point de vue sur les modifications à venir en matière de publication d'informations non financières en Europe ainsi qu'aux améliorations que Solvay pourrait apporter en matière de reporting non financier.

¹ Définition – voir Partie 2, Chapitre 1, Section 2.

Méthodologie

L'objectif de cette partie est d'expliquer la méthodologie que j'ai utilisée afin de répondre à la question de recherche de mon mémoire: **Comment les grandes entreprises européennes abordent et envisagent l'actuel et le futur des publications d'informations non financières? Etude de cas: Solvay.** Afin de répondre à cette question, à côté des sources plus classiques, j'ai utilisé trois ressources principales: les consultations publiques de la Commission européenne (1), les interviews que j'ai réalisées auprès de quatre grandes entreprises (2) et une étude de cas (3).

(1) Les consultations publiques de la Commission européenne permettent à toute personne intéressée de donner son avis sur de nouveaux projets de politique européenne ou l'évaluation de politiques ou de législations existantes. Deux consultations publiques relatives au reporting non financier ont été organisées: la première précède le cadre réglementaire actuel (2010) et la seconde portant sur le cadre réglementaire actuel (2020). Les réponses apportées à ces consultations par les grandes entreprises permettent de se faire une opinion sur la manière dont elles appréhendent le reporting non financier. Cette ressource est plutôt quantitative.

(2) Il m'a semblé nécessaire de confronter le résultat de ces consultations publiques à l'avis de plusieurs grandes entreprises. C'est dans cette optique que j'ai interviewé quatre personnes issues de grandes entreprises européennes afin d'analyser la manière dont elles abordent et envisagent l'actuel et le futur des publications d'informations non financières.

Monsieur Markus Strangmueller est la première personne que j'ai interviewée (21/06/2021). Il est responsable de la gestion du développement durable chez Siemens au niveau mondial. Il est également responsable des rapports non financiers de l'entreprise. La seconde personne interviewée (22/06/2021) désirait garder son anonymat. Elle travaille dans une grande banque européenne. La troisième personne interviewée est Monsieur Romain Bentz, manager développement durable chez Michelin (05/07/2021). La dernière personne interviewée est Monsieur Michel Washer, Deputy Chief Sustainability Officer chez Solvay (02/07/2021).

Les interviews ont été menées à distance et de manière semi-directive. Au contraire de l'entretien directif, l'entretien semi-directif présente l'avantage de préparer l'entretien tout en gardant une souplesse pendant celui-ci afin de pouvoir intégrer les thèmes émergents en cours de conversation. Tous les entretiens ont été retranscrits sur base d'enregistrements. Ils sont disponibles dans la partie « Transcription interviews » de ce travail. Ces interviews sont des données qualitatives.

(3) Afin de comprendre plus en détail encore comment une grande entreprise aborde et envisage le cadre réglementaire actuel et futur du reporting non financier, il m'a semblé important de faire une étude de cas. Cette étude de cas a motivé le choix de mon stage (1^{er} février 2021 au 30 avril 2021) dans le département développement durable de Solvay. Elle fait l'objet de la troisième partie de mon mémoire.

Si par leur caractère non exhaustif ces ressources ont leurs limites, elles m'ont néanmoins permis de dégager les principales tendances afin de répondre à la question de recherche de mon mémoire et de me forger une opinion propre qui fait l'objet de la quatrième et dernière partie de ce travail.

Partie 1: Théorie - Mise en contexte

Cette première partie a pour objectif d'explicitier les concepts théoriques essentiels à la compréhension de la publication d'informations non financières.

Le premier chapitre aborde la définition de l'information non financière et les différents types de publications non financières. Dans le deuxième chapitre, il est question des principales organisations internationales qui mettent à disposition des entreprises des standards qui les aident à élaborer leur reporting non financier. Le dernier chapitre est consacré à la matérialité, concept essentiel pour les entreprises et leurs publications d'informations non financières.

Chapitre 1: Définition de l'information non financière et différents types de publications non financières

Ce chapitre aborde, dans une première section, la définition de l'information non financière et, dans une seconde section, les différents types de publications non financières.

Section 1: Définition de l'information non financière

Avant que l'Europe ne s'intéresse au reporting non financier, le monde académique et scientifique s'était déjà penché sur la notion d'information non financière. Malgré son ancienneté, c'est un concept difficile à définir. De nombreux travaux, études et publications l'abordent sans jamais donner une définition commune, claire et précise.

Ainsi, Robb, Single et Zarzeski (2001) considèrent que « La communication d'informations non financières est relative à l'information qualitative figurant dans le rapport annuel des sociétés en dehors des quatre états financiers et des notes qui s'y réfèrent. » (cité dans Protin & al., p.40)

Selon Bassen et Kovács (2008) « L'information extra financière peut être considérée comme l'ensemble des facteurs qualitatifs décrivant les résultats d'une entreprise, les stratégies et les processus qui ont un impact significatif sur la performance de l'entreprise. » (cité dans Protin & al., 2014, p.41)

Une étude réalisée en 2014 (Protin & al.) analyse la littérature académique relative à l'information non financière de 1980 à 2012. Se basant sur l'analyse de 14 définitions relatives à l'information non financière (Annexe 1), les caractéristiques suivantes ont été dégagées par les auteurs. (Protin & al., 2014)

- Premièrement, les informations non financières ne sont pas dans la même catégorie que les états financiers de base. L'étude montre que dans toutes les définitions trouvées, le concept d'information non financière est par défaut opposé au concept d'information financière. Cela met en avant le fait qu'il existe nécessairement une opposition entre le financier et le non-financier.
- Deuxièmement, selon Amir et Lev (1996) et Amir et al. (2003), les informations non financières ne sont pas présentes dans les états financiers de base (bilan, compte de résultat et flux de trésorerie) (cité dans Protin & al., 2014). Il s'agit en effet d'informations non comptables. Ce type d'information n'impacte pas directement une information reprise dans les états financiers. Néanmoins, cette vision n'est pas partagée par tous. Pour Rees et Sutcliffe (1994), l'information non financière est une information qui a une incidence monétaire indirecte et qui est difficile à quantifier. (cité dans Protin & al., 2014)
- Troisièmement, selon cette étude, l'information non financière est de nature volontaire et s'inscrit dans une démarche de transparence de l'entreprise. Selon Healy et Palepu (2001), « La transparence non financière comprend des informations de type narratif, à l'exemple des informations relatives à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, aux méthodes de fonctionnement de la société, ou toute autre information jugée utile par l'investisseur ». (cité dans Duhamel & al., 2009, p.62) Aujourd'hui, la publication d'informations non financières n'est plus volontaire suite à une directive européenne datant de 2014 (voir Partie 2, chapitre 1).
- Enfin, l'information non financière peut être sous forme narrative ou de nature quantifiable et mesurable, mais elle n'est pas facile à réviser. Selon Perini, (2006), l'information non financière « permet aux parties prenantes de mieux comprendre

la performance globale de l'entreprise, sa stratégie et ses perspectives de croissance ». (cité dans Protin & al., 2014, p.42)

Sur base de l'étude de ces caractéristiques, Protin & al. ont proposé la définition suivante: « L'information non financière recouvre l'ensemble des informations qualitatives ou quantitatives qui sont proposées en dehors des états financiers; qui ne sont pas produites à partir des systèmes d'information comptables et financiers; et qui n'ont pas un lien direct et facilement mesurable avec la performance financière. » (Protin & al., 2014, p.45).

Suivant la même méthodologie que celle adoptée par Protin et al., une étude ultérieure réalisée par Erkens, Paugam et Stolowy (2015) a défini l'information non financière « comme une information fournie aux personnes extérieures à l'organisation sur des dimensions de la performance autres que l'évaluation traditionnelle de la performance financière par les actionnaires et créanciers. » (Traduction) (Erkens et al., 2015, p.25)

La définition de Protin & al a le mérite d'être très large. Néanmoins, ramenée à la réalité d'aujourd'hui, cette définition peut sembler un peu réductrice. Dire que les informations non financières n'ont pas un lien direct et aisément mesurable avec la performance de l'entreprise (Protin & al., 2014) limite fortement l'impact de ces informations. La définition proposée par Erkens, Paugam et Stolowy emporte ma préférence. Également très large, cette définition a néanmoins le mérite de mettre en avant la notion de « performance » non financière de l'entreprise au même titre que la « performance » financière de cette dernière.

Aujourd'hui, l'information non financière fait souvent référence à l'information ESG. Selon Galbreath (2013), l'information ESG fait référence à des données non financières qui portent sur la performance environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G). (cité dans Tarmuji & al., 2016) Selon Greenwald (2010), ces données peuvent être utiles pour l'évaluation de la gestion de l'entreprise ainsi que pour le management lié au risque. Ces données permettent également à l'entreprise de maîtriser les enjeux à long terme de l'industrie dans laquelle elle est active. L'utilisation ces données permet aux entreprises de prendre des décisions à long terme afin d'assurer la durabilité de leurs activités. (cité dans Tarmuji & al., 2016)

Section 2: Les différents types de publications d'informations non financières

Depuis longtemps, le reporting financier fait partie de la vie des entreprises. Ce reporting est basé sur des normes internationales. (Baron 2014).

Depuis quelques années, les entreprises publient des rapports non financiers. Ces rapports ont évolué au fil des années notamment grâce à des organisations qui proposent des standards de publication. Il existe différents types de publications d'informations non financières.

- Premièrement, il y a le **stand-alone sustainability report**. Il s'agit d'un rapport publié chaque année, en dehors du rapport annuel financier de l'entreprise. Le stand-alone sustainability report est un rapport social et environnemental qui se veut déconnecté du rapport financier traditionnel. (Gherardi et al., 2014)
- Deuxièmement, il y a le **rapport combiné**. Ce type de rapport est un rapport annuel financier classique dans lequel on ajoute un rapport non financier qui aborde les problématiques environnementales, sociales et liées à la gouvernance.
- Enfin, il y a le **rapport intégré**. Un rapport intégré présente des informations financières et des informations non financières qui sont étroitement liées. La spécificité d'un rapport intégré réside dans la capacité de l'entreprise à intégrer la durabilité dans sa stratégie. Intégrer la durabilité doit alors se faire de manière interne avant de pouvoir l'externaliser. Avec un rapport intégré, l'entreprise passe d'un rapport financier plutôt statique à un rapport qui est toujours en cours de changement et qui traite des réussites financières et non financières de l'entreprise. (Eccles & Krzus, 2010)

Le reporting non financier a fortement augmenté au cours de ces 20 dernières années. (Baron, 2014) Séparées du reporting financier, les publications d'informations non financières pouvaient être considérées comme secondaires. Cependant, les publications des entreprises qui lient les informations non financières et financières sont de plus en plus privilégiées. Le reporting intégré est le reflet de cette évolution et est de plus en plus utilisé.

Conclusion du chapitre

Il apparaît que la définition de l'information non financière n'est pas universelle et continuera à évoluer dans le futur. Aujourd'hui, de manière générique, l'information non financière est une information ESG (Environnement – Social - Gouvernance). Il existe trois types de rapports en matière de publication d'informations non financières dont les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Stand-alone sustainability report	Rapport combiné	Rapport intégré
Rapport social et environnemental	Rapport annuel	Rapport annuel
Pas de lien avec le rapport financier traditionnel	Rapport avec une partie financière et une partie non financière, sans connexion entre les deux parties	Rapport qui lie le financier et le non-financier

Figure 1: Différents types de rapports non financiers.

Les publications qui lient les informations non financières et financières sont de plus en plus privilégiées par les entreprises. Le reporting intégré est le reflet de cette évolution. Il donne une image plus fidèle et plus complète de l'entreprise. (Baron, 2014)

Chapitre 2: Les différents standards internationaux pour le reporting non financier

De nombreuses organisations internationales proposent des standards pour la publication d'informations non financières. Ces standards aident les entreprises dans l'élaboration de leurs rapports non financiers. Ces différents standards ont chacun des particularités propres. Les principaux standards internationaux de publications non financières sont le GRI, l'IIRC et le SASB.

1. Global Reporting Initiative (GRI)

Le Global Reporting Initiative (GRI) a été créé en 1997. Il s'agit d'une organisation internationale indépendante. Actuellement, il s'agit du standard international le plus utilisé. Le principal objectif était de créer un mécanisme de responsabilité pour les entreprises afin qu'elles adhèrent à un comportement responsable en matière d'environnement. Cela a ensuite été élargi à d'autres problématiques telles que les questions sociales, économiques et de gouvernance. (GRI, 2021)

La spécificité du GRI est de proposer des standards qui sont communs à tous les types d'organisations et d'entreprises. Depuis 2016, le GRI développe un nouveau système de normes qui est subdivisé en quatre catégories: universelle, économique, social et environnementale. (GRI, 2021)

2. International Integrated Reporting Council (IIRC)

L'International Integrated Reporting Council (IIRC) est une organisation internationale qui regroupe notamment des investisseurs et des entreprises. Elle promeut la publication de rapports intégrés et ainsi également le développement d'une réflexion intégrée. (IIRC, 2021)

Créée en 2010, cette organisation a publié en 2013 son premier cadre international de reporting intégré. Dans ce dernier, il y a tout d'abord l'explication de la préparation d'un rapport intégré, du contenu à la présentation de l'information. (IIRC, 2021) Le contenu du rapport intégré lui-même est une vue d'ensemble de l'organisation. Il contient une

description de son environnement externe, de sa gouvernance, de son modèle d'entreprise, des risques et des opportunités, de la stratégie, de l'allocation des ressources, de la performance et des perspectives futures. Tous ces éléments sont fondamentaux et liés les uns aux autres. (Deloitte, 2017)

En janvier 2021, le cadre du reporting intégré a été révisé pour améliorer son accessibilité à un plus grand nombre d'entreprises. (Cheng et al., 2021)

3. Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Le Sustainability Accounting Standard Board (SASB) est une organisation internationale à but non lucratif. Comme IIRC, elle a été créée en 2010 et a publié des standards pour la première fois en 2013. (Haskin & Burke, 2016)

Les standards de publications SASB abordent les questions environnementales, sociales et de gouvernance les plus pertinentes pour 77 industries différentes. La mission principale des standards SASB est de produire et d'améliorer les standards de publications propres à chaque secteur d'activité sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance avec une matérialité importante, qui ont un impact sur les performances financières, afin de rendre la communication entre les entreprises et les investisseurs plus facile. (SASB, 2021)

L'existence d'une multitude de standards est source de difficultés pour les grandes entreprises. Les organisations internationales en ont pris conscience. Depuis l'année 2020, les grands standards internationaux ont commencé à collaborer. Par exemple, en juillet 2020, le SASB et la GRI ont annoncé la création d'un plan de travail collaboratif pour aider les entreprises à utiliser les deux standards dans leur reporting non financier. (GRI & SASB, 2021) Un peu plus tard, en septembre 2020, CDP, CDSB, GRI, IIRC et SASB, dont les standards sont les plus utilisés dans le domaine du reporting intégré et non financier, ont partagé une vision commune de ce qui est nécessaire pour améliorer le reporting non financier des entreprises. (Impact Management Project, 2020) Plus récemment encore, en novembre 2020, l'IIRC et le SASB ont annoncé leur volonté de fusionner en une seule entité, la Value Reporting Foundation. Cette fusion représente un progrès vers la simplification du reporting non financier des entreprises. La fusion a été officialisée récemment, en juin 2021. (SASB, 2021) Grâce à la collaboration de ces standards

internationaux, une harmonisation du reporting non financier est en cours au niveau mondial. L'Europe tient à jouer un rôle déterminant dans le reporting non financier mondial et est entrain de réviser sa directive sur le reporting non financier. (voir Partie 2, chapitre 3)

Conclusion du chapitre

La diversité des standards internationaux a l'avantage de permettre à une large palette d'entreprises de communiquer sur leurs impacts non financiers. En effet, chacune, en fonction de ses spécificités, peut choisir le(s) standard(s) de publication qui lui convient(nent) le mieux. Le tableau ci-dessous reprend un comparatif des trois standards principaux abordés dans ce chapitre.

	GRI	IIRC	SASB
Sujet	Non financier	Financier et non financier	Non financier
Standards	Généraux	Généraux	Spécifique à l'industrie
Parties prenantes	Toutes les parties prenantes. Plus enclin à satisfaire les consommateurs, employés et ONG	Investisseurs	Investisseurs
Forme du rapport	Rapport développement durable	Rapport intégré	SEC 10-K ²
Objectif	Aider les organisations à publier sur leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques	Établir des principes de publications pour aider les entreprises à produire un rapport intégré	Faciliter la publication de la matérialité non financière dans le format SEC 10-K

² Le format 10-K est un rapport annuel exigé par la Securities and Exchange Commission des États-Unis. (ANNUAL REPORT PURSUANT TO SECTION 13 OR 15(d) OF THE SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934, s. d.)

Apport au reporting non financier des entreprises	Regard externe: impact de l'entreprise sur la société et l'environnement	Consolidation des informations financières et non financières pour une communication simplifiée	Regard interne: impact de la société et de l'environnement sur l'entreprise
---	--	---	---

Figure 2: Comparaison entre les grands standards internationaux de reporting non financier.

Cette diversité de standards ne présente pas que des avantages. D'une part, elle ne facilite pas la comparaison entre les entreprises. D'autre part, cela complexifie la tâche de ces dernières qui doivent faire le choix d'un standard ou de plusieurs standards afin de communiquer le mieux possible leurs informations non financières.

La collaboration récente des standards internationaux semble être le reflet de la prise de conscience de la nécessité d'une harmonisation du reporting non financier au niveau mondial. Le rôle de l'Union européenne sera important pour parvenir à une solution internationale.

Chapitre 3: Analyse de la matérialité dans un rapport non financier

Pour permettre aux entreprises de faire des rapports non financiers pertinents, il est important de cibler l'information à communiquer aux parties prenantes. C'est ici qu'intervient un concept majeur dans la publication d'informations non financières: la matérialité.

La matérialité est un élément déterminant pour une entreprise dans l'élaboration de son rapport non financier, car il est impossible pour une entreprise de communiquer sur tous les indicateurs. Le principe de la matérialité aide les entreprises à décider quelles informations il faut communiquer. (Ben Rhouma & Scotto, 2011)

L'analyse de la matérialité permet à l'entreprise d'identifier et de gérer les risques et les opportunités non financières. (KPMG, 2017)

Ce concept de la matérialité n'est pas nouveau et est déjà utilisé dans les rapports financiers. (Beske et al., 2020) « Une information est matérielle si son omission, son inexactitude ou son obscurcissement peut raisonnablement influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers. » (Traduction) (IFRS, 2017, p.12)

Ce concept a été repris par les grands standards internationaux de publication d'informations non financières. Le GRI propose la définition exhaustive suivante de la matérialité: « Les sujets qui ont un impact direct ou indirect sur la capacité d'une organisation à créer, préserver ou éroder la valeur économique, environnementale et sociale pour elle-même, ses parties prenantes et la société dans son ensemble. » (Traduction) (GRI, 2021, p.1) Les autres grands standards de publication d'informations non financières ne proposent pas de définition explicite de la matérialité non financière.

Que ce soit en matière financière ou non financière, l'analyse de la matérialité constitue un outil stratégique pour les entreprises. Il est évident que les entreprises peuvent tirer une plus-value de cette analyse en l'utilisant comme une opportunité d'appliquer un point de vue durable dans leur processus de gestion des risques et des opportunités. Plutôt que

de créer un processus de décision à part, les entreprises peuvent intégrer cette réflexion sur la durabilité dans les processus décisionnels existants. (KPMG, 2017)

À cet égard, SASB propose un outil (SASB Materiality Map®) intéressant. Cet outil identifie les questions financières ou non financières qui sont susceptibles d'impacter la situation financière ou la performance opérationnelle d'une entreprise. (SASB, 2021)

Depuis quelques années, il est également question de double matérialité. L'analyse de double matérialité consiste à analyser les impacts de l'environnement sur l'entreprise et l'impact de l'entreprise sur l'environnement. (RSE Reporting, 2020) Les impacts de l'environnement sur l'entreprise sont liés à la matérialité financière et les impacts de l'entreprise sur l'environnement sont liés à la matérialité non financière. (GRI, 2020) Le principe de la double matérialité a été repris par l'Union européenne dans la première directive relative au reporting non financier obligatoire (NFRD - voir Partie 2, Chapitre 1, Section 2).

Conclusion du chapitre

L'analyse de la matérialité est un élément central dans le reporting financier et non financier. L'analyse de la matérialité financière et non financière ne tenait pas nécessairement compte l'une de l'autre. Aujourd'hui, les informations financières et non financières sont de plus en plus souvent liées. La double matérialité détermine les impacts de l'environnement sur l'entreprise (matérialité financière) et les impacts de l'entreprise sur l'environnement (matérialité non financière). Ce principe de la double matérialité a été repris par l'Union européenne dans la première directive relative au reporting non financier obligatoire (NFRD - voir Partie 2, Chapitre 1, Section 2).

Partie 2: La publication d'informations non financières au niveau européen

Après une première partie consacrée aux concepts relatifs au reporting non financier, cette seconde partie aborde la publication d'informations non financières au niveau européen.

Le premier chapitre présente le cadre réglementaire européen actuel relatif à cette matière ainsi que les autres initiatives réglementaires qui y sont liées. Le second chapitre analyse comment les grandes entreprises abordent ce cadre réglementaire et quelles en sont les limites. Le dernier chapitre est consacré aux développements futurs de la publication d'informations non financières au sein de l'Union européenne et la manière dont les grandes entreprises l'envisagent.

Chapitre 1: Cadre réglementaire européen du reporting non financier

La première section de ce chapitre est consacrée à la directive comptable de juin 2013 qui consacre les prémices européennes en matière de publication d'informations non financières. La seconde section aborde la première directive européenne consacrée exclusivement à la matière qui a très vite suivi en octobre 2014 : la NFRD (Non Financial Reporting Directive). La troisième section est consacrée aux lignes directrices qui ont été publiées en juin 2017 et juin 2019 par la Commission européenne afin d'aider les grandes entreprises à remplir leurs nouvelles obligations imposées par la NFRD. La dernière section analyse deux initiatives européennes qui ont également un impact sur la publication d'informations non financières : le Plan d'action sur la finance durable de mars 2018 et le Pacte vert européen de décembre 2019.

La proposition de directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de la Commission européenne du 21 avril 2021, n'ayant pas encore été officiellement adoptée par l'Union européenne, fait l'objet du chapitre 3 de la présente partie relative aux développements futurs de la publication d'informations non financières.

Section 1: Directive comptable – juin 2013

La directive comptable de 2013 (Parlement européen et Conseil, 2013), appelée aussi accounting directive, aborde pour la première fois de manière générale et peu précise la publication d'informations non financières.

L'article 19.1 de cette directive prévoit que l'analyse reprise dans le rapport de gestion des entreprises comporte « dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de l'entreprise, des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel. » (Parlement européen et Conseil, 2013, p.20)

Les informations contenues dans le rapport de gestion des entreprises « ne devraient pas se limiter aux aspects financiers des activités de l'entreprise: leur dimension sociale et environnementale devrait également être analysée, de façon à pouvoir comprendre l'évolution de l'entreprise, ses résultats ou sa situation ». (Parlement européen et Conseil, 2013, p.4)

La directive permet aux États membres d'exempter les petites et moyennes entreprises de l'obligation de publier des informations non financières.

Quelles conclusions tirer de ce premier texte législatif?

- Les grandes entreprises sont visées par la publication d'informations non financières;
- L'utilisation du terme « le cas échéant » dans l'article 19 de la directive et du verbe « devrait » dans le considérant 26 de la directive indique que la publication d'informations non financières n'est pas obligatoire, mais suggérée;
- Les informations non financières visées se rapportent uniquement à l'environnement et au personnel. Il n'y a pas d'indications claires sur ce qu'il faut publier, ce qui laisse la place à l'interprétation et ne permet pas de comparaison.

Malgré l'existence de standards internationaux en matière de reporting non financier, l'Union européenne prend en 2013 une position plutôt timide en la matière qui laisse la responsabilité dans le camp des entreprises. Un an plus tard, elle rectifie le tir et adopte une nouvelle directive spécialement dédiée à la publication d'informations non financières (Non-Financial Reporting Directive - NFRD).

Section 2: Non Financial Reporting Directive (NFRD) – octobre 2014

La directive 2014/95 du 22 octobre 2014 (Parlement européen et Conseil, 2014) modifie la directive comptable de 2013. Cette nouvelle directive est communément appelée NFRD (Non-Financial Reporting Directive).

Ayant pour objectif d'améliorer la pertinence, la cohérence et la comparabilité des informations non financières publiées (Parlement européen et Conseil, 2014), la NFRD introduit des obligations plus précises en matière de reporting non financier pour les grandes entreprises³ qui sont des entités d'intérêt public⁴ et pour les entités d'intérêt public qui sont les entreprises mères d'un grand groupe qui emploient en moyenne plus de 500 salariés (s'il s'agit d'un groupe sur base consolidée). (Boonen, 2014) En pratique, cela comprend « les sociétés cotées, les établissements de crédit et les entreprises d'assurance. » (de Cambourd, & al. 2019, p.44)

La NFRD ajoute à la directive comptable principalement deux nouveaux articles à savoir les articles 19 bis et 29 bis. Le contenu de ces articles est sensiblement le même à l'exception du fait que le 19 bis concerne les grandes entreprises et l'article 29 bis concerne les entreprises mères d'un grand groupe d'entreprises.

Ces deux articles précisent la partie non financière du rapport de gestion des entreprises concernées qui doit désormais contenir « une déclaration non financière comprenant des informations, dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des performances, de la situation de l'entreprise et des incidences de son activité,

³ « Une grande entreprise est une entreprise qui, à la date de clôture du bilan, dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants: a) total du bilan: 20 000 000 EUR; b) chiffre d'affaires net: 40 000 000 EUR; c) nombre moyen de salariés au cours de l'exercice: 250. » (Parlement européen et Conseil, 2013, p.28)

⁴ La notion d'entité d'intérêt public est définie à l'article 2 de la Directive 2013/34/UE (Parlement européen et Conseil, 2013, p.26).

relatives au moins aux questions environnementales, aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. » (Parlement européen et Conseil, 2014, p.4) Cela comprend également une description du modèle commercial, une description des politiques appliquées et le résultat des politiques, les risques liés aux activités de l'entreprise et des indicateurs de performances concernant les activités. (Parlement européen et Conseil, 2014)

Si les entreprises n'adoptent pas de politique concernant l'un des points précités, la déclaration non financière doit en justifier la raison (principe du « comply or explain »). (Parlement européen et Conseil, 2014)

La NFRD « introduit l'obligation pour les entreprises de publier l'incidence des questions de durabilité sur leurs résultats, leur situation et leur évolution (point de vue interne), ainsi que l'incidence de leurs propres activités sur la population et l'environnement (point de vue externe). Il s'agit du principe de double matérialité ». (Commission européenne, 2021, p1) Chacune de ces informations non financières ne doit être publiée que si cela a une incidence réelle sur l'activité de l'entreprise. C'est aux entreprises d'analyser quelles thématiques ont une incidence sur leurs activités. Les incidences sur la performance et le développement de l'entreprise sont la matérialité financière. L'impact des activités sur l'environnement fait référence à la matérialité non financière. (Bossut et al., 2021)

Les grandes entreprises doivent également publier un rapport relatif à leur politique de diversité au sein du conseil d'administration.

Le support de communication des informations non financières est laissé au choix des entreprises qui peuvent le faire soit dans le rapport annuel soit dans un rapport distinct. (Parlement européen et Conseil, 2014)

Quelles conclusions tirer de la directive NFRD?

La démarche de transparence n'est plus volontaire comme dans la directive comptable de 2013, mais elle est désormais obligatoire. Il y a certes une avancée au niveau des thématiques à aborder sans pour autant exiger des données précises de la part des grandes entreprises. Les thèmes sur lesquels elles doivent publier restent larges et ne permettent dès lors pas encore une vraie comparabilité.

Section 3: Lignes directrices européennes pour la publication d'informations non financières

Afin d'aider les entreprises dans le cadre de leurs nouvelles obligations en matière de reporting non financier, conformément à la directive NFRD, la Commission européenne a publié en 2017 des lignes directrices. En 2019, elle a publié des lignes directrices additionnelles sur la publication d'informations relatives au climat.

Ces lignes directrices ne créent pas de nouvelles obligations légales et ne sont pas contraignantes. Elles ont vocation à être des outils d'aide.

1. Lignes de directrices sur l'information non financière – juin 2017

Les premières lignes directrices sur l'information non financière de la Commission européenne datent du 26 juin 2017. (Commission européenne, 2017)

Pour préparer ces lignes directrices, la Commission européenne s'est basée sur les standards nationaux et internationaux. Cela a permis à la Commission européenne de profiter de l'expertise de ces organisations. (Commission européenne, 2017)

Ces lignes directrices contiennent des recommandations méthodologiques pour la rédaction du rapport non financier. Elles donnent plus de détails et d'exemples pour aider les entreprises à publier sur leurs impacts environnementaux et sociaux. (Commission européenne, 2017)

Elles sont en accord avec les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies à l'horizon 2030 et les exigences de l'Accord de Paris de 2015 sur le climat qui prévoit notamment « qu'une transparence accrue devrait rendre les flux financiers plus compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques. » (Commission européenne, 2017, p.2)

2. Lignes directrices sur l'information non financière: supplément relatif aux informations en rapport avec le climat – juin 2019

Le 17 juin 2019, suite notamment au Plan d'action sur la finance durable publié par la Commission européenne en mars 2018 (voir section 4), cette dernière a publié des lignes directrices additionnelles spécifiquement dédiées aux informations liées au climat. (Commission européenne, 2019)

Ces nouvelles lignes directrices, au même titre que les précédentes, sont non contraignantes pour les entreprises.

Les indicateurs clés de performances sont la vraie valeur ajoutée de ces lignes directrices.

Auparavant, l'Union européenne parlait d'indicateurs clés de performances sans en donner concrètement. Les nouvelles lignes directrices fournissent des indicateurs de performance chiffrés pour clarifier les informations liées au climat à savoir les émissions de gaz à effet de serre, l'énergie, les risques physiques, les produits et services et la finance verte.

Les lignes directrices prévoient, par exemple, quatre indicateurs concernant les émissions de gaz à effet de serre:

- Les émissions directes issues de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise (Scope 1). Cet indicateur doit être indiqué en tonnes de CO₂;
- Les émissions indirectes associées à la production d'électricité, de vapeur et d'énergie de chauffage/refroidissement acquises et consommées. (Scope 2) Cet indicateur doit aussi être publié en tonnes de CO₂;
- Toutes les émissions indirectes ne relevant pas du scope 2 (Scope 3). Cet indicateur est mesuré en tonnes de CO₂;
- Le dernier indicateur est l'évolution de la valeur absolue des trois indicateurs ci-dessus en tonnes de CO₂.

(Commission européenne, 2019)

Ces nouveaux indicateurs clés de performance permettent une approche plus globale des informations non financières et la possibilité de comparer les entreprises entre elles.

En plus de ces indicateurs généraux, la Commission européenne indique que les entreprises devraient publier des indicateurs propres à leur secteur, ce qui permettrait une plus grande comparabilité encore entre les entreprises d'un même secteur. Elle recommande également de publier des informations non financières sur d'autres questions environnementales, tels que l'eau, la biodiversité, etc. D'autre part, les entreprises devraient aussi publier sur les questions de ressources humaines. (Commission européenne, 2019)

Section 4: Autres initiatives européennes qui impactent la publication d'informations non financières

1. Plan d'action sur la finance durable – mars 2018

Le 8 mars 2018, en ligne avec l'Accord de Paris, la Commission européenne a présenté un premier plan d'action sur la finance durable avec pour but d'orienter les flux de capitaux vers les activités économiques plus écologiques et plus durables.

Ce plan d'action a entraîné de nouvelles initiatives réglementaires dont les règlements SFDR, Taxonomie et Benchmark constituent les pierres angulaires. (Commission européenne, 2021) Ces trois règlements, qui ne doivent pas être transposés, sont déjà d'application en partie dans le droit des États membres. L'entrée en vigueur des dispositions restantes s'étale dans le temps jusqu'en 2023. Certaines dispositions nécessitent également des actes délégués. Ce cadre réglementaire est donc encore en pleine évolution et doit être suivi de près par les grandes entreprises dans le cadre de leurs obligations en matière de reporting non financier. (Commission européenne, 2021)

- Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) – décembre 2019

Le SFRD (Sustainable Finance Disclosure Regulation, aussi appelé règlement disclosure) règle principalement la manière dont les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers (voir définition article 2 de la SFRD) doivent communiquer les informations non financières à l'intention des investisseurs. (Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2019) Les acteurs des marchés financiers ne peuvent satisfaire aux exigences du SFRD que s'ils ont accès à des informations adéquates de la part des entreprises dans lesquelles ils

investissent. Il y a donc une corrélation entre le SFDR et les obligations découlant de la NFRD. (Commission européenne, 2021)

- Règlement Taxonomie – juin 2020

Le règlement Taxonomie met en place un système de classification qui établit une liste des activités économiques qui sont écologiquement durables. (Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2020)

Concrètement, la taxonomie définit une liste d'activités économiques (7 secteurs et 72 sous-activités qui sont responsables de 93% des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne) ainsi que des seuils de performance qui mesurent la contribution de ces activités à 6 objectifs environnementaux. (Biotteau, 2020) (Annexe 2)

La taxonomie européenne est un outil important pour accroître les investissements durables. L'objectif est aussi de permettre aux investisseurs de récolter des données fiables et comparables au sujet des entreprises de manière à pouvoir incorporer ces informations dans leur processus d'investissement et de risk management. (Breyer et al., 2020)

- Règlement Benchmark – novembre 2019

Le règlement benchmark crée deux nouveaux indices bas carbone européens: l'« EU Climate Transition Benchmark » et l'« EU Paris-aligned Benchmark ». (Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2019)

Il prévoit par ailleurs des exigences de transparence relatives à la prise en compte des critères ESG par les administrateurs d'indices, tous indices confondus, dans la construction de leurs méthodologies. Le texte entend ainsi renforcer et uniformiser l'information fournie aux investisseurs en matière d'empreinte carbone. (Autorité des Marchés Financiers, 2019)

2. Le Pacte vert européen (Green Deal) – décembre 2019

Suite à l'Accord de Paris, la Commission européenne a présenté le 11 décembre 2019 le Pacte vert européen. Ce Pacte met en place la nouvelle stratégie de croissance de l'Union européenne dont l'objectif est de faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. (Commission européenne, 2019) Il contient une feuille de route listant les actions à mener afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi transformer un certain nombre de secteurs (ex. agriculture, industrie, finance...). (Toutel'Europe.eu, 2021)

En décembre 2020, le Conseil européen a confirmé sa volonté d'agir pour le climat. Ses dirigeants ont entériné un nouvel objectif contraignant consistant en une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, ce qui représente une augmentation d'au moins 40 % à l'horizon 2030 par rapport à l'objectif de réduction des émissions qui avait été convenu en 2014. (Claeys et al., 2019)

Les initiatives découlant du Pacte vert européen sont nombreuses et se succèdent régulièrement. La dernière en date est celle de la Commission européenne du 14 juillet 2021 qui a dévoilé son programme « Ajustement à l'objectif 55 » (Commission européenne, 2021) (en référence au pourcentage de diminution visé d'ici 2030). Il s'agit d'un ensemble de mesures dont l'objectif est d'augmenter encore l'ambition en matière de finance durable. (Conseil européen et Conseil de l'Union européenne, 2021)

La Commission européenne s'est aussi engagée dans le Pacte vert européen à proposer une révision de la NFDR afin que les entreprises communiquent plus d'informations concernant leur impact sur l'environnement de manière à ce que les investisseurs puissent mesurer la durabilité de leurs investissements. (Commission européenne, 2019) Sa proposition de directive du 21 avril 2021 relative au renforcement du reporting non financier (aussi dénommée Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD) concrétise cet engagement et fait l'objet du troisième chapitre. (Commission européenne 2021)

Conclusion du chapitre

La ligne du temps ci-dessous reprend en ordre chronologique les principales initiatives européennes qui ont un impact sur la matière du reporting non financier dans l'Union européenne.

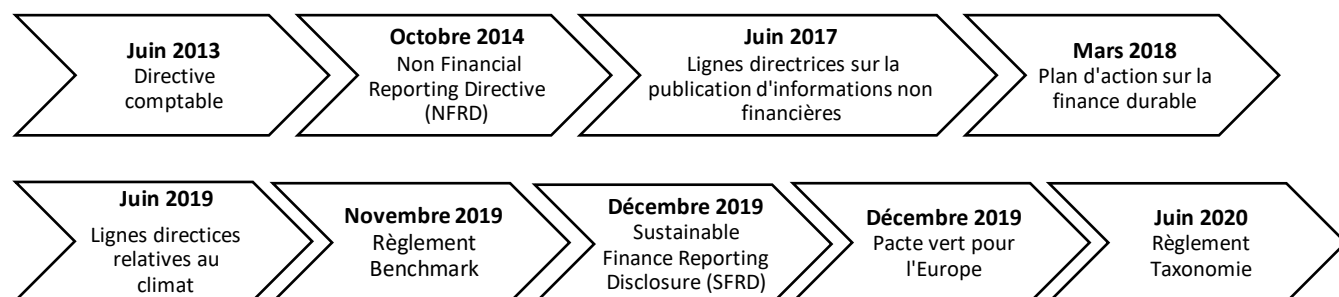


Figure 3: Ligne du temps qui retrace les principales initiatives européennes qui ont un impact sur la matière de reporting non financier dans l'Union européenne.

Si, dans la directive comptable de juin 2013, le reporting non financier n'est pas imposé, il est aujourd'hui marqué par un interventionnisme croissant à travers des dispositions réglementaires qui visent à imposer aux entreprises d'adopter un comportement durable et à communiquer à ce sujet.

À cet égard, la NFRD d'octobre 2014 a marqué une première étape importante. À partir de cette année-là, le reporting non financier entre dans la stratégie de développement durable de l'Union européenne et devient obligatoire pour les grandes entreprises. Il est regrettable que les lignes directrices qui ont été publiées par la Commission européenne en 2017 et 2019 dans le cadre de sa mise en pratique n'aient pas eu de valeur contraignante.

Depuis lors, le Plan d'action sur la finance durable de mars 2018 et le Pacte vert européen de décembre 2019 ont encore donné un coup d'accélérateur à la volonté de l'Union européenne d'avoir un cadre réglementaire à la hauteur de ses ambitions pour le changement climatique. Les initiatives réglementaires qui en découlent sont nombreuses (notamment le Règlement SFDR, le Règlement Taxonomie et le Règlement Benchmark). Elles doivent être cohérentes entre elles et notamment avec la NFRD. Le cadre réglementaire est actuellement encore très évolutif. Les grandes entreprises se doivent

de le suivre de près afin de remplir pleinement leurs obligations en matière de reporting non financier.

Chapitre 2: Comment les grandes entreprises abordent-elles le cadre réglementaire européen?

Une première section de ce chapitre analyse la position des grandes entreprises en matière de publication d'informations non financières avant l'entrée en vigueur de la NFRD. Une seconde section est consacrée à la mise en pratique de la NFRD par les grandes entreprises. La dernière section aborde la vision des grandes entreprises sur les limites de la NFRD.

Section 1: Vision des entreprises avant la mise en place du cadre réglementaire européen (NFRD)

Avant l'entrée en vigueur de la NFRD, certains pays avaient déjà une législation propre relative à la publication d'informations non financières.

Afin d'harmoniser au niveau européen le reporting non financier, la Commission européenne a lancé en 2010 une consultation publique (du 22 novembre 2010 au 24 janvier 2011). Cette consultation publique est intéressante, car elle nous enseigne la manière dont les entreprises abordent le reporting non financier en 2010 avant l'entrée en vigueur de la NFRD.

Au total, il y a eu 259 réponses à cette consultation publique. Une grande partie des répondants étaient des ONG, des entreprises et des personnes qui utilisent des publications non financières. Au niveau des entreprises, il est intéressant de souligner que seules celles qui publiaient déjà des informations non financières ont répondu à la consultation. (Directorate general for the internal market and services, 2011)

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cette consultation. (Directorate general for the internal market and services, 2011)

Premièrement, il est intéressant de constater qu'à la question: « Comment considérez-vous le régime actuel de publication des informations non financières applicable dans votre pays? » (Traduction) (Directorate general for the internal market and services, 2011, p.6), 80% des entreprises participantes ont mentionné le fait que leur cadre national était déjà au moins suffisant. (Annexe 3) Pour les entreprises, les cadres

nationaux sont flexibles et leur permettent de communiquer sur les aspects les plus pertinents et matériels liés à leurs activités commerciales. (Directorate general for the internal market and services, 2011) Une partie des entreprises répondantes estiment que les standards de publications internationaux et en particulier le GRI sont suffisants pour la publication de rapports non financiers et qu'il n'y a pas besoin de standards obligatoires et contraignants. (Directorate general for the internal market and services, 2011)

Néanmoins, la vision des entreprises à ce sujet est nuancée. Certaines d'entre elles se plaignent des différentes réglementations entre les pays. Un nombre significatif d'entreprises mentionnent la nécessité d'aller au-delà des pratiques nationales de reporting actuelles fragmentées afin de faciliter le benchmarking entre les entreprises en général et les entreprises d'un même secteur. En effet, la disparité des législations nationales à travers l'Union européenne ne permet pas aux entreprises de se comparer. (Directorate general for the internal market and services, 2011)

Deuxièmement, si on devait se diriger vers une amélioration du cadre du reporting non financier, une majorité des répondants estiment que cela devrait se faire à un niveau supranational et de préférence européen, car cela permettrait de comparer les entreprises européennes entre elles. Néanmoins, pour certaines entreprises, il est uniquement nécessaire de partager les meilleures pratiques en matière de publication d'informations non financières et de garder la publication volontaire. (Directorate general for the internal market and services, 2011)

En 2010, il apparaît que les entreprises ne sont pas activement demandeuses d'un cadre réglementaire européen. Elles ne souhaitent pas devoir répondre à un cadre réglementaire trop restrictif en matière de reporting non financier même si elles reconnaissent que si la législation devait se renforcer, une approche européenne serait bénéfique.

Section 2: Mise en pratique du cadre réglementaire européen par les grandes entreprises

En 2014, la NFRD met en place l'obligation de reporting non financier pour les grandes entreprises au sein de l'Union européenne. Suite à son entrée en vigueur, ce sont environ

11700 entreprises qui doivent communiquer sur leurs impacts sociaux et environnementaux. (Commission européenne, 2021)

Comme expliqué à la section 2 du premier chapitre, le contenu de cette obligation est très général et peu précis. Le reporting non financier consiste en une déclaration non financière comprenant des informations relatives au moins aux thématiques environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits humains et de lutte contre la corruption. (Parlement européen et Conseil, 2014)

La mise en application de cette nouvelle obligation très générale est laissée aux mains des grandes entreprises. Comment l'ont-elles abordée?

Le contexte propre à chaque entreprise a joué :

- Pour certaines entreprises, l'obligation de reporting non financier est une nouveauté (M. Washer, interview, 2 juillet 2021). Pour d'autres, la NFRD les a contraints à publier plus d'informations non financières qu'auparavant avec pour conséquence la collecte d'informations auprès notamment de leurs différents fournisseurs. (de Groen et al., 2020) Afin de mettre en pratique la NFRD, ces grandes entreprises ont dû adapter leurs procédures et leurs pratiques internes. Ces changements ont conduit à une intégration plus importante des risques non financiers, une meilleure coordination et coopération entre les différents départements de l'entreprise. (Antonini et al., 2021) Ces changements peuvent également avoir un impact direct sur les activités, comme par exemple, ne plus faire du commerce avec des organisations qui ne respectent pas les droits de l'homme. (de Groen et al., 2020)
- Pour d'autres entreprises, la NFRD a été un non-événement, car elles étaient déjà plus avancées dans le contenu de leur rapport non financier. Elles publiaient déjà des rapports non financiers sur base de standards internationaux qui allaient plus loin et étaient plus précis que le contenu de la NFRD. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

En tout état de cause, la NFRD a eu comme conséquence positive d'augmenter le reporting non financier au sein de l'Union européenne (voir tableau en Annexe 4). Elle a aussi un

coût pour les entreprises. Les coûts récurrents liés à la fourniture de déclarations non financières dans le cadre du NFRD s'élèvent à 82 000 EUR par an en moyenne, dont environ 40 % sont dues aux exigences légales. Ces coûts dépendent de la taille et du secteur de l'entreprise, ainsi que du niveau d'assurance externe et du type de rapport. Outre ce coût, la certification pour une grande entreprise peut engendrer un coût supplémentaire qui peut être évalué à 76 000 euros par an en moyenne. (de Groen et al., 2020)

Le manque de précision du cadre réglementaire a également un impact sur la manière dont les grandes entreprises abordent la NFRD.

En effet, les entreprises ne savent pas précisément ce qu'elles doivent publier pour les quatre thématiques prévues par la directive. Certes, en application de la NFRD, la Commission européenne a publié des lignes directrices en juillet 2017 et en juin 2019 (supplément relatif aux informations en rapport avec le climat) pour les aider, mais elles ne sont pas contraignantes.

Certaines entreprises ont donc choisi d'utiliser les standards internationaux, chacune sélectionnant celui ou ceux qui sembla(en)t le(s) plus adapté(s). (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) D'autres ont une approche plus « promotionnelle » et publient les informations qu'elles veulent mettre en avant. (R. Bentz, interview, 5 juillet 2021) La liberté laissée aux entreprises permet à ces dernières de se démarquer au niveau des informations non financières à publier. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) Une trop grande liberté retarde cependant la mise en place d'un reporting non financier de qualité dans les entreprises. (Anonyme, interview, 22 juin 2021)

L'harmonisation voulue par le législateur européen a échoué par le manque de précision du texte de la directive.

Section 3: Point de vue des grandes entreprises sur les limites du cadre réglementaire européen

Cette section aborde la vision des grandes entreprises sur les limites de la NFRD. À cette fin, je me suis principalement basé sur deux sources: une consultation publique organisée par la Commission européenne en 2020 (du 20 février 2020 au 11 juin 2020) et les

interviews que j'ai réalisées auprès de quatre responsables impliqués dans le reporting non financier au sein de grandes entreprises.

52 % des répondants à la consultation publique étaient des entreprises ou des associations d'entreprises. (ARES Europe, 2020)

Les tendances suivantes peuvent se dégager:

- Manque de pertinence des informations publiées

Les informations publiées ne répondant pas toujours aux demandes des parties prenantes, ces dernières s'adressent directement aux entreprises concernées, ce qui entraîne un surcroît de travail et de coûts. (ARES Europe, 2020) Ces demandes d'information se sont accentuées avec le développement des initiatives européennes et mondiales en faveur du climat prises depuis 2015 (ODD – Accord de Paris – Plan d'action sur la finance durable – Pacte vert européen) et les initiatives réglementaires qui en ont découlé (exemple SFRD). Afin de satisfaire aux nouvelles exigences des parties prenantes, les grandes entreprises se tournent vers les différents standards internationaux. Une difficulté s'ajoute alors encore, les entreprises sont confrontées à des demandes multiples sur ces standards. L'adhésion à tous ces standards est un réel facteur de complexité pour les grandes entreprises lors de la publication d'un rapport non financier. Tout cela entraîne beaucoup de coûts. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

- Manque de fiabilité

La fiabilité des informations non financières à publier est aussi un problème. Les grandes entreprises ont du mal à récolter toutes les informations nécessaires et à s'assurer qu'elles sont fiables. (Commission européenne, 2021) En plus de cette difficulté à récolter les informations, la certification du rapport non financier n'est pas obligatoire (pouvoir laissé aux États membres – seuls trois pays européens l'ont prévu dans le cadre de la transposition de la NFRD). Lors de la consultation, 67% des répondants étaient en faveur d'une obligation de certification au niveau européen. (ARES Europe, 2020) Compte tenu du fait que certaines grandes entreprises européennes, en application de la transposition nationale de la directive, sont obligées de faire certifier leurs rapports non financiers, cela

crée un déséquilibre au niveau de la fiabilité des rapports non financiers dans l'Union européenne. (R. Bentz, interview, 5 juillet 2021)

- Manque de comparabilité

La comparabilité entre les entreprises est également une lacune du cadre réglementaire européen actuel. La NFRD n'est pas exhaustive sur l'information à publier. Cela engendre de grandes différences entre les rapports non financiers des entreprises. Une standardisation est nécessaire. À cet égard, la consultation publique demandait aux répondants dans quelle mesure ils pensaient que l'application de standards communs pour la publication d'informations non financières résoudrait les problèmes de fiabilité, de comparabilité et de pertinence des informations. En ce qui concerne les préparateurs de publications non financières (dont une grande partie sont des grandes entreprises), 81% sont d'accord ou totalement d'accord avec le fait qu'il faille des standards de publication communs entre les entreprises. (ARES Europe, 2020) Cette tendance s'est confirmée lors de mes interviews. Actuellement, il y a un manque d'homogénéité dans les standards internationaux. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) La création de standards communs européens permettrait de construire une identité européenne commune pour le reporting non financier. (R. Bentz, interview, 5 juillet 2021) Toute standardisation est une bonne chose, car cela augmente la transparence. (Anonyme, interview, 22 juin 2021)

La consultation publique évoquait aussi la possibilité de publier des standards sectoriels. La plupart des préparateurs de publications non financières (80%) estiment que ces standards doivent contenir des éléments sectoriels. (ARES Europe, 2020)

- Complexité du cadre réglementaire

L'augmentation constante des réglementations liées au développement durable entraîne une complexité croissante qui ne facilite pas la publication d'informations non financières pour les grandes entreprises. L'interaction entre toutes ces législations européennes n'est pas évidente à comprendre. Une majorité de répondants (67%) à la consultation publique estiment qu'il est nécessaire de mieux aligner toutes ces législations. Seuls 3% des répondants mentionnent que l'interaction entre toutes ces législations fonctionne bien. (ARES Europe, 2020)

Conclusion chapitre

En 2010, il apparaît que les entreprises ne sont pas vraiment demandeuses d'un cadre réglementaire européen en matière de reporting non financier.

En 2014, la NFRD le rend obligatoire. Si ce premier pas est salutaire et augmente le nombre de rapports non financiers publiés, son contenu manque de précision et laisse une grande marge d'appréciation aux entreprises. Un manque de pertinence et de comparabilité des données publiées en est la conséquence.

Le développement des initiatives européennes et mondiales en faveur du climat prises depuis 2015 (ODD – Accord de Paris – Plan d'action sur la finance durable – Pacte vert européen) et les initiatives réglementaires qui en ont découlé (notamment la SFRD et Règlement Taxonomie) ont augmenté considérablement la demande d'informations non financières.

La NFRD montre ses limites. Les grandes entreprises en sont conscientes et en subissent les conséquences. Tant les interviews que j'ai réalisées que la consultation de la Commission européenne de 2020 le confirment. La révision de la NFRD est devenue indispensable pour répondre à ce nouveau contexte.

Chapitre 3: Futur de la publication d'informations non financières au niveau européen et positions des grandes entreprises

Conformément au Pacte vert européen et tenant compte de la consultation publique menée en 2020, la Commission européenne a publié le 21 avril 2021 une proposition de directive dénommée communément Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) (Commission européenne, 2021) qui révisé et renforce les règles en matière de reporting non financier introduites par la NFRD.

Cette proposition de directive n'est donc pas encore définitive. Le Parlement européen et le Conseil doivent négocier un texte législatif final qui fera très certainement encore l'objet d'un lobby intense par les parties intéressées.

Ce chapitre détaille, dans une première section, le contexte et les objectifs de la proposition de CSRD ainsi que les changements majeurs proposés par ce texte au cadre réglementaire actuel. Une deuxième section est consacrée à la vision des grandes entreprises que j'ai interviewées sur cette proposition de texte. Une troisième section est consacrée à deux grandes organisations internationales qui pourraient avoir une influence sur le reporting non financier des grandes entreprises européennes dans le futur.

Section 1: La Corporate Sustainability Reporting Directive

1. Contexte et objectifs

La Commission européenne s'est engagée à réviser la NFRD dans le cadre du Pacte vert européen. Ce dernier a pour but de transformer l'Union européenne en une économie plus durable avec comme principal objectif de n'avoir plus aucune émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. La révision de la NFRD contribuera à la réalisation de cet objectif en permettant notamment d'augmenter les investissements durables. (Commission européenne, 2019)

Il est nécessaire que les entreprises européennes fournissent de meilleures informations sur les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que leur propre impact sur les personnes et l'environnement.

En effet, il apparaît que les informations communiquées aujourd'hui ne sont pas assez fiables ni assez comparables. Elles sont aussi souvent difficiles à trouver pour les utilisateurs.

Par ailleurs, les besoins d'information ont augmenté. En effet, les investisseurs veulent mieux comprendre les risques et les opportunités que présentent les questions de durabilité pour les investissements. Les ONG et les autres parties prenantes souhaitent également que les entreprises soient davantage tenues de publier des informations sur l'impact social et environnemental de leurs activités. (M. Strangmueller, interview, 21 juin 2021)

La situation est également problématique pour les grandes entreprises. En raison du manque de précision de la NFRD, il est difficile pour elles de savoir ce qu'elles doivent publier exactement. De nombreuses entreprises reçoivent aussi des demandes d'information supplémentaires à ce qu'elles publient. (Commission européenne, 2021)

La proposition CSRD a pour objectif la publication par les entreprises d'informations non financières fiables et comparables dont les investisseurs, mais aussi les autres parties prenantes ont besoin. L'objectif de cette nouvelle proposition de directive est d'améliorer le reporting non financier sans augmenter les coûts liés à la publication. (Commission européenne, 2021)

Par ailleurs, la proposition de directive tient compte et s'inscrit dans le contexte réglementaire européen en matière de durabilité. En effet, la proposition CSRD tient compte des dispositions de la SFRD et du Règlement Taxonomie.

2. Changements majeurs

La proposition CSRD propose un cadre beaucoup plus structurant et exigeant. Les principales modifications apportées à la NFRD par la CSRD sont les suivantes:

1. Extension du champ d'application

Sur base du texte de la proposition CSRD, le champ d'application va considérablement augmenter par rapport à la NFRD. En effet, environ 50 000 entreprises devront respecter les normes européennes en matière de reporting non financier. Cela constitue une augmentation importante par rapport aux 11 700 entreprises qui doivent actuellement respecter la NFRD. (Durand, 2021)

Dans la proposition CSRD, seront soumises les entreprises qui remplissent au moins deux des trois critères suivants: le total du bilan est supérieur à 20 000 000 euros, le chiffre d'affaires est supérieur à 40 000 000 euros et avoir un nombre moyen de 250 employés au cours de l'exercice. (Commission européenne, 2021) La proposition CSRD s'adresse aussi aux petites et moyennes entreprises cotées en bourses (excepté les microentreprises) à partir du 1er janvier 2026. Elles bénéficieront d'un cadre adapté. (Welling-Steffens et al., 2021)

2. Informations à publier plus précises suivant des standards européens

Le contenu des rapports non financiers est largement étendu. Par la publication d'actes délégués ultérieurs, la proposition CSRD prévoit la mise en place de standards de publication européens dont l'objectif sera d'organiser une classification logique des sujets liés à la durabilité et des sous-thèmes pour chaque sujet. (European Financial Reporting Advisory Group, 2021) Ces standards de publication européens permettront d'harmoniser les publications non financières dans l'Union européenne, de les rendre plus comparables et plus transparentes. (European Financial Reporting Advisory Group, 2021)

La Commission européenne a chargé l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) de développer ce projet de standards européens. Pour construire ces standards, l'EFRAG coopère avec les principales organisations de standards internationaux. L'EFRAG a publié en février 2021 un premier rapport avec pour but de donner une indication sur la façon dont elle a l'intention d'élaborer les futurs standards européens. (European Financial Reporting Advisory Group, 2021)

De ce rapport, il ressort que la structure des standards comprendra (Annexe 5):

- Trois niveaux de reporting:

- les informations non spécifiques aux secteurs: utile pour permettre une comparaison entre les différents secteurs;
- les informations spécifiques au secteur: utile pour permettre une comparaison interne dans un secteur spécifique;
- les informations spécifiques à l'entité : utile pour permettre de décrire la spécificité de l'entreprise.

- Trois domaines de reporting:

- la mise en place d'une stratégie durable;
- l'implémentation d'actions concrètes liées à la stratégie durable;
- la mesure des performances en termes de développement durable.

- Trois sujets de reporting :

- l'environnement (E);
- le social (S);
- la gouvernance (G).

3. Audit obligatoire

La proposition CSRD impose une obligation d'audit pour la partie des rapports consacrée à la durabilité. Afin d'augmenter la fiabilité des rapports non financiers, les entreprises concernées par la proposition CSRD devront recevoir une assurance limitée concernant l'information non financière qu'elles publient. Cette assurance limitée pourrait devenir une assurance raisonnable dans le futur. (PricewaterhouseCoopers, 2021)

4. Un seul rapport digital

Le rapport développement durable des entreprises ne pourra plus être séparé du rapport annuel classique. Ce rapport unique devra être disponible en format digital. Les informations dans ce rapport devront être étiquetées numériquement afin qu'elles

puissent être lues par des algorithmes, conformément à la stratégie numérique de l'Union européenne. (Commission européenne, 2021)

5. Responsabilité des instances dirigeantes

Les organes d'administration, de gestion et de contrôle devront assumer de manière démontrable la responsabilité collective du rapport sur la durabilité. Auparavant, la responsabilité des instances dirigeantes ne concernait que la partie financière du rapport de gestion. La proposition CSRD veut étendre cette responsabilité à partie non financière du rapport. (PricewaterhouseCoopers, 2021)

Section 2: Vision des grandes entreprises interviewées sur la proposition CSRD

À l'occasion des différentes interviews que j'ai réalisées avec les représentants de grandes entreprises européennes dans le cadre de la réalisation de ce mémoire, j'ai demandé à chacun leur avis sur la proposition CSRD.

La première réaction commune à tous est que la proposition CSRD est un texte dont le contenu va dans le bon sens, notamment au niveau de l'homogénéisation et de la standardisation des rapports non financiers. L'effet positif sera l'augmentation de la transparence. (Anonyme, interview, 22 juin 2021)

La qualité des rapports non financiers sera également augmentée, car la proposition CSRD tient compte du Règlement Taxonomie. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

Un autre point positif est l'obligation pour les entreprises de faire un rapport intégré, ce qui va indéniablement obliger les entreprises à intégrer les problématiques sociales et environnementales dans la stratégie des entreprises. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

L'audit prévu par la proposition CSRD présente également, d'après les personnes interviewées, une avancée majeure. L'amélioration de la qualité des rapports passe par la certification. La certification permet également de comparer plus facilement les entreprises. (R. Bentz, interview, 5 juillet 2021)

La proposition CSRD permettra d'avoir une définition commune pour les concepts liés à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Les concepts peuvent avoir un sens différent en fonction de celui qui les utilise. Un exemple donné par une des personnes que j'ai interviewées est la définition des revenus verts. (M. Strangmueller, interview, 21 juin 2021)

Les standards européens prévus par la proposition CSRD sont une bonne chose selon toutes les personnes interviewées. Tant les standards inter qu'intra sectoriels peuvent apporter beaucoup au reporting non financier. Cependant, les standards intra sectoriels sont sujets à une réticence. Deux entreprises dans un même secteur n'auront pas forcément les mêmes contraintes et peuvent être totalement différentes. Dès lors, élaborer des standards intra sectoriels n'est pas forcément cohérent. L'analyse de la matérialité d'une entreprise ne sera pas nécessairement alignée avec des standards sectoriels. Un standard sectoriel pourrait permettre à une entreprise de ne pas faire son analyse de la matérialité, car elle doit uniquement communiquer les informations demandées par les standards sectoriels. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

Les personnes interviewées ont également évoqué certaines craintes par rapport à la proposition CSRD. La première crainte évoquée est qu'il n'y a pas de réciprocité au niveau du reporting non financier par rapport aux entreprises importatrices sur le territoire européen.

Une autre crainte a trait au timing d'entrée en vigueur prévue par la proposition de directive. (Anonyme, interview, 22 juin 2021) Le calendrier est en effet très ambitieux. La proposition CSRD prévoit une transposition dans le droit des États membres pour le 1^{er} décembre 2022 et son application pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une publication en 2024. (Commission européenne, 2021) Les nouvelles obligations prévues nécessitent néanmoins un temps d'adaptation non négligeable et les entreprises interrogées espèrent pouvoir respecter le timing qui sera imposé. Il est évident que pour les entreprises qui ne sont pas dans le champ d'application de la NFRD, mais qui le seront dans le cadre de la proposition CSRD, cela sera un grand challenge.

Section 3: Autres instances internationales émergentes

L'Union européenne devra également tenir compte et dialoguer avec de nouveaux acteurs internationaux. En effet, depuis quelques années, le monde financier s'intéresse au monde non financier. (R. Bentz, interview, 5 juillet 2021) De grandes instances internationales, spécialisées en matière financière, veulent également avoir leurs propres standards non financiers.

1. International Financial Reporting Standards - IFRS

Malgré la volonté de l'Europe de sortir des standards de publication pour les informations non financières, un autre acteur est entré en jeu. Il s'agit de l'IFRS (International Financial Reporting Standards). (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) L'IFRS est une organisation internationale d'intérêt public à but non lucratif. Elle a créé des normes comptables internationales. Depuis une quinzaine d'années, toutes les entreprises européennes « dont les titres sont négociés sur un marché public sont tenues d'utiliser les normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE dans leurs états financiers consolidés ». (IFRS, 2021, p.1) Cette organisation est déjà très importante pour les grandes entreprises européennes.

Depuis peu, avec la montée en puissance de standards non financiers dans le monde, l'IFRS s'est également intéressée à la publication de standards d'informations non financières. Avec la création de l'ISSB (International Sustainability Standards Board), l'IFRS veut s'affirmer sur le domaine du reporting non financier. C'est un poids lourd qui s'ajoute. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) L'avantage que présente l'IFRS est que ses standards financiers sont déjà obligatoires au sein de l'Union européenne et que cette organisation a déjà une solide réputation auprès des entreprises. Dès lors, beaucoup d'entreprises pourraient uniquement choisir les standards non financiers de l'IFRS au détriment de tous les autres standards déjà existants, tels que le GRI ou SASB. Néanmoins, les entreprises ne pourront pas éviter d'utiliser les standards européens, car ceux-ci seront obligatoires. L'IFRS travaille avec d'autres émetteurs de standards pour plus de convergence et ainsi faciliter le travail de publication des grandes entreprises. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

2. World Economic Forum - WEF

Comme beaucoup d'autres organismes internationaux, en 2019, le World Economic Forum (WEF), en collaboration avec Deloitte, EY, KPMG et PwC, a démarré un projet pour identifier un ensemble d'indicateurs ESG universels et significatifs qui pourraient être utilisés dans les rapports annuels des entreprises sur une base cohérente entre les secteurs industriels et les pays. (Hillyer, 2021) Le WEF a organisé une consultation publique en 2020. Une majorité de répondants a mentionné le fait que le reporting sur un ensemble de sujets précis liés à la RSE serait utile pour les entreprises, les marchés financiers et l'économie en général. (World Economic Forum, 2020) Sur base des standards internationaux déjà existants et en tenant compte de cette consultation, le WEF a créé 21 standards principaux qui sont déjà utilisés par de nombreuses entreprises dans le cadre de leur reporting non financier. Le WEF a également créé 34 standards secondaires qui sont moins utilisés dans les pratiques de reporting existantes et qui ont une portée plus large dans la chaîne de valeur. Tous ces standards sont basés sur quatre catégories: la gouvernance, la planète, les personnes et la prospérité. (World Economic Forum, 2020)

Conclusion du chapitre

La proposition CSRD apporte des changements majeurs au cadre réglementaire actuel. Le tableau ci-dessous reprend les principales évolutions.

	NFRD	CSRD
Nombre d'entreprises concernées	+/- 11 600 entreprises	+/- 49 000 entreprises
Contenu thématique	4 piliers: environnement, social et personnel, droits de l'homme et corruption. Pas d'information précise au sein de la directive	Environnement Social Gouvernance Ces trois thématiques sont beaucoup plus détaillées avec des points précis à aborder.
Audit	Non (laissé au choix des États membres)	Oui, assurance limitée
Format du rapport	En ligne ou document PDF	Format électronique (XHTML)

Figure 4 : Tableau reprenant les principales différences entre la NFRD et la CSRD (O'Se & Holland, 2021).

La proposition CSRD représente le futur de la publication d'informations non financières au niveau européen. Les personnes interviewées dans le cadre de ce mémoire présentent cette proposition de nouvelle directive comme une avancée majeure pour le reporting non financier dans l'Union européenne. Outre cette avancée au niveau européen, le reporting non financier mondial est aussi en train d'évoluer avec l'émergence de nouveaux standards importants (IFRS et WEF). L'Union européenne devra en tenir compte et dialoguer avec ces nouveaux acteurs internationaux. Afin de mieux comprendre comment les changements annoncés pourraient impacter le reporting non financier des grandes entreprises européennes, l'étude de cas de Solvay est très intéressante.

Partie 3: Etude de cas - Solvay

Afin de comprendre plus en détail encore comment les grandes entreprises abordent et envisagent le cadre réglementaire actuel et futur du reporting non financier, il m'a semblé important de faire une étude de cas. Cette étude de cas a motivé le choix de mon stage (1^{er} février 2021 au 30 avril 2021) dans le département développement durable de Solvay.

Cette partie se compose de deux chapitres. Le premier chapitre est consacré à la description du développement durable chez Solvay. Une première section présente rapidement la société et ses caractéristiques. Une seconde section aborde les deux stratégies principales que Solvay a mises en place dans le cadre du développement durable. Le second chapitre a trait plus spécifiquement à la question de recherche de ce mémoire à savoir: comment Solvay aborde et envisage l'actuel et le futur des publications d'informations non financières? Une première section aborde l'historique du reporting non financier chez Solvay et l'impact de la NFRD. La seconde section concerne les changements à venir annoncés par la proposition CSRD et la manière dont Solvay les envisage et appréhende les modifications qui en découleront.

Chapitre 1: Le développement durable chez Solvay

Section 1: Présentation de l'entreprise

Fondée en 1863, Solvay est une entreprise chimique belge active dans trois domaines: les matériaux composites, la chimie et les solutions. Solvay est active dans de nombreux secteurs: l'automobile, l'aéronautique, les constructions, les applications industrielles, l'agriculture, l'électronique, les soins de santé, la digitalisation, etc. (Solvay, 2021)

Solvay a un effectif de 23 663 personnes et son chiffre d'affaires s'élevait à 8,9 milliards d'euros en 2020. Le groupe a 110 sites industriels répartis dans 64 pays différents.(Solvay, 2021) Solvay axe son évolution sur la stratégie G.R.O.W. (Grow, Resilient Cash, Optimize, Win). Cette stratégie consiste à prioriser les investissements dans des activités liées aux matériaux avec une marge élevée, à maximiser les cash flows avec leurs activités chimiques, à optimiser les activités liées aux solutions pour créer de la valeur. (Solvay, 2021)

La recherche et l'innovation font progresser l'entreprise avec la devise du groupe: « We bond people, ideas to reinvent progress » (Solvay, 2021, p.1) Ce progrès permet à l'entreprise d'être leader dans certains marchés. En tant qu'entreprise chimique, Solvay a conscience de son impact sur la société et l'environnement. Face aux enjeux environnementaux et sociaux liés à ses activités, Solvay veut être un acteur responsable et a mis en place des stratégies concernant le développement durable.

Section 2: Stratégies concernant le développement durable

Solvay est une entreprise engagée dans le développement durable. L'environnement est un aspect qui a été intégré dans les prises de décisions du groupe. L'entreprise veut offrir à ses clients des solutions innovantes et durables. C'est la raison pour laquelle Solvay a développé deux stratégies principales pour réduire son impact environnemental.

1. Solvay One Planet

La stratégie principale en matière de développement durable mise en place par Solvay est Solvay One Planet. Cette stratégie se concentre sur les domaines où son innovation et ses solutions durables peuvent avoir le plus grand impact positif. Tout cela en corrélation avec les exigences des Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies. (Solvay, 2021)

Cette stratégie se structure autour de trois piliers: « Climate, Resources and Better Life ». Le pilier « Climate » est dédié à la problématique du changement climatique. Solvay veut réduire ses émissions de gaz à effet de serre sur toute sa chaîne de valeur. Cela passe aussi par une réduction de l'utilisation du charbon comme source d'énergie. (Solvay, 2021)

Le pilier 'Resources' rassemble plusieurs problématiques liées à l'utilisation des ressources par Solvay Group. Ce pilier vise notamment à augmenter le pourcentage d'économie circulaire dans la chaîne de valeur du groupe, ainsi qu'à une meilleure gestion de l'eau et des déchets liée à ses activités industrielles. (Solvay, 2021)

Le pilier 'Better Life' met en avant les progrès que Solvay Group veut faire en matière de bien-être des employés et de la sécurité de ceux-ci, et prend en compte aussi les impacts

sociaux/sociétaux dans la chaîne de valeur, comme le respect des droits humains. (Solvay, 2021)

Sur base de ces 3 piliers, Solvay a mis en place 10 objectifs très clairs à l'horizon 2030:

- Réduction de 26% des émissions de gaz à effet de serre;
- Ne plus utiliser de charbon pour l'énergie si une alternative durable existe. Solvay ne construira plus de nouvelles usines alimentées en énergie par le charbon;
- Réduction de 30% de la pression sur la biodiversité ;
- Meilleure utilisation de l'eau, en réduisant de 25 % la consommation d'eau douce;
- Ambition de tripler les ventes de produits basés sur des ressources renouvelables ou recyclées. Ces produits devront représenter 15% du chiffre d'affaires. De cette manière, Solvay veut accélérer sa transition vers l'économie circulaire;
- Réduction de 33% ses déchets industriels non valorisables;
- Augmentation de 65% les solutions durables des ventes totales du Groupe Solvay;
- Politique de zéro accident;
- Atteinte de la parité hommes-femmes pour les cadres moyens et supérieurs d'ici 2030. Ceci est un objectif dans un programme plus large où Solvay veut augmenter la diversité et l'inclusion au sein de son entreprise;
- Possibilité de prendre 16 semaines de congé parental pour les parents depuis janvier 2021.

(Solvay, 2021)

Grâce à la stratégie Solvay One Planet, l'entreprise arrive à cibler avec plus de précision les enjeux liés à ses propres activités avec le but de respecter les accords internationaux tel l'Accord de Paris.

2. Solvay Way

Solvay Way est l'approche principale de l'entreprise Solvay en ce qui concerne sa responsabilité sociale. Ce référentiel met en avant les ambitions du groupe en matière de développement durable et les transforme en actions concrètes. Cette approche s'aligne sur les principes ISO 26000⁵. L'entreprise injecte dans son processus décisionnel les dimensions sociales, environnementales et économiques. Grâce à cet outil, Solvay veut montrer sa responsabilité sociale, mais aussi satisfaire ses parties prenantes. Solvay Way a aussi pour ambition de refléter les sujets les plus importants en matière d'actions sociales et environnementales pour six parties prenantes (les clients, les employés, la planète, les investisseurs, les fournisseurs et les communautés locales).

Concrètement, Solvay Way reprend 37 pratiques différentes qui permettent une création de valeur sur le long terme. Ce guide permet aux organes décisionnels d'évaluer leurs performances au niveau de la durabilité. Pour contrôler la bonne application du Solvay Way dans les décisions du groupe, un réseau d'acteurs appelé « les Champions », avec en soutien « les Correspondants », est responsable du respect du Solvay Way. Les résultats du Solvay Way sont communiqués au Conseil d'administration et au Comité exécutif. Les responsables du Solvay Way sont aussi responsables de former le Conseil d'administration sur les questions du développement durable. (Solvay, 2021)

Conclusion du chapitre

Solvay est une grande entreprise internationale active dans le secteur de la chimie. Très concernée par le développement durable et consciente de la nécessité de l'intégrer dans ses activités et son organisation, elle a mis en place deux stratégies principales : Solvay One Planet et Solvay Way. Ces deux stratégies lui permettent d'avoir une vision long terme de sa responsabilité environnementale et sociétale.

En tant que grande entreprise européenne, Solvay doit communiquer sur son empreinte environnementale et sociale.

⁵ Lignes directrices qui donnent une ligne de conduite en termes de responsabilité sociale et de développement durable. (ISO, 2021)

Chapitre 2: La publication d'informations non financières chez Solvay

Solvay est une entreprise très engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et le progrès social. Le reporting non financier est également ancré dans la stratégie et la philosophie de l'entreprise. Depuis longtemps, l'entreprise élabore des publications non financières qui ont évolué au cours du temps en fonction de différents facteurs et notamment la création de standards internationaux et de régulations.

Le premier rapport non financier date de 2004 et se dénommait Towards Sustainable Development. Depuis 2008, l'entreprise publie annuellement un rapport sur le développement durable. (Solvay, 2008) Dans le rapport non financier de 2008, Solvay se base déjà en partie sur le GRI qui permet l'identification de la matérialité de trois secteurs d'activité: les produits pharmaceutiques, chimiques et plastiques. Néanmoins, à l'examen du GRI content index de Solvay, il y a des manquements dans plusieurs domaines. Par exemple, Solvay ne donne pas d'information sur l'eau recyclée et réutilisée. Le GRI n'est pas encore totalement intégré dans le rapport non financier de Solvay à cette époque. (Solvay, 2008)

Depuis 2013, Solvay publie son rapport non financier conformément à toutes les lignes directrices du GRI. Ce document a pour objectif d'observer les progrès de Solvay dans l'intégration des Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies dans sa stratégie. (Solvay, 2021)

Aujourd'hui, la publication d'informations non financières de Solvay se compose d'un rapport non financier présent dans le rapport annuel ainsi qu'un rapport intégré (publié chaque année depuis 2016). Ce dernier rapport démontre que l'entreprise a une approche intégrée de la durabilité. Il s'aligne sur les principes et éléments de contenu de l'Integrated Reporting, tel que publié par l'International Integrated Reporting Council (IIRC).

Section 1: Le reporting non financier chez Solvay

1. Analyse de la matérialité

Pour l'élaboration de son rapport non financier, Solvay commence par une analyse de la matérialité. Cette analyse permet à l'entreprise d'identifier les aspects économiques, environnementaux et sociaux sur lesquels elle a le plus d'impacts, positifs ou négatifs, ainsi que les incidences externes qui ont un impact sur l'entreprise. Tous les risques de Solvay sont liés à l'analyse de la matérialité excepté la sécurité et les cyberrisques qui ont une matérialité modérée et un impact limité sur les activités de l'entreprise. (Solvay, 2021) Cette analyse de la matérialité permet aussi de savoir sur quels sujets Solvay doit communiquer en priorité.

Solvay se base sur deux sources externes pour son analyse de la matérialité. La première est le GRI qui est utilisé pour l'analyse de la matérialité. C'est un bon standard de publication sur un thème donné, même si les thématiques abordées ne suffisent pas à satisfaire toutes les parties prenantes, car la liste n'est pas exhaustive. Le GRI ne donne cependant pas de critères de priorisation des thématiques. Il n'est dès lors pas suffisant. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) Afin de combler les faiblesses du GRI, Solvay utilise une seconde source. Il s'agit du SASB qui est utilisé pour prioriser les thématiques. (Solvay, 2021) L'analyse de la matérialité est divisée en quatre catégories: gouvernance, climat, ressources et better life. (Solvay, 2021) Ensuite, les thématiques liées à la durabilité sont réparties dans ces catégories. Solvay a différents degrés d'impact sur ces thématiques. À cet égard, elle a défini trois types de matérialité: modérée, haute et prioritaire. (Annexe 6)

Sur base de ces deux standards, Solvay peut cibler ses priorités en matière de durabilité. Par exemple, grâce à cette analyse de la matérialité, Solvay prend en compte l'intérêt croissant de ses parties prenantes pour la biodiversité. Ce sujet est passé d'une matérialité modérée à une haute matérialité. (Solvay, 2021)

2. Structure du dernier rapport non financier de Solvay

Le rapport non financier de Solvay commence par une vue globale des résultats consolidés de l'entreprise par rapport aux thèmes principaux liés à la durabilité chez Solvay: Climate, Ressources et Better Life. Ces trois thèmes sont la traduction de la stratégie Solvay One Planet. Il y a donc une concordance entre la stratégie long terme de Solvay et la structure de son rapport non financier.

Ensuite Solvay met en avant la méthode de préparation du rapport non financier. Dans cette partie, l'entreprise mentionne tous les cadres de références utilisés pour l'élaboration du rapport non financier et du rapport intégré: Global Reporting Initiative, Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, International Integrated Reporting Council, Directive 2014/95/UE, Sustainability Accounting Standards Board, World Business Council for Sustainable Development, Forum économique mondial, Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies, Task force on Climate-related Financial Disclosures. (Solvay, 2021)

En appliquant ces standards internationaux, Solvay démontre qu'elle est très active dans le reporting non financier et dans les actions qui en découlent. Elle applique une grande transparence dans les informations qu'elle propose.

Ensuite Solvay informe au sujet de la gouvernance de l'entreprise. Solvay aborde sa politique contre la corruption, sa politique d'intégrité et sa politique publique. Solvay Way est également évoqué dans cette partie.

Les dernières parties du rapport non financier de Solvay abordent les trois piliers de la stratégie Solvay One Planet. Dans ces parties sont évoquées les données non financières qui se retrouvent dans les tableaux des résultats consolidés, ainsi que des explications plus détaillées.

3. Impact de la NFRD

La NFRD a été transposée dans les droits nationaux en 2017. (Parlement européen et Conseil, 2014) C'est la raison pour laquelle Solvay a appliqué cette directive dans le rapport annuel de l'année 2017. Elle est reprise dans la liste des référentiels de

publications. À cette époque, Solvay avait anticipé et utilisait déjà depuis plusieurs années le GRI pour la publication de ses rapports non financiers comme recommandé par cette directive. Par conséquent, la NFRD n'a pas eu d'impact pour les publications non financières de Solvay. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) Solvay avait anticipé le renforcement exigences européennes en renforçant son analyse de la matérialité en 2014 et en choisissant le GRI comme principal référentiel de reporting.

4. Comment Solvay aborde le reporting non financier?

Comme mentionné ci-avant, Solvay a publié annuellement un rapport développement durable de 2008 à 2016. Ces rapports étaient des stand-alone sustainability reports. En 2016, Solvay a également publié un rapport intégré. En 2017, 2018 et 2019, Solvay a uniquement publié un rapport intégré. Les rapports intégrés de 2016 à 2019 sont des rapports annuels comprenant un rapport intégré et un rapport de gestion. En 2020, Solvay a scindé son rapport de gestion et son rapport intégré et en a fait deux documents séparés. Dès lors, son reporting non financier concernant l'année 2020 se compose d'un rapport annuel combiné ainsi que d'un rapport intégré.

Le reporting non financier reste un domaine complexe pour Solvay. Solvay est une entreprise présente dans de nombreux pays et commercialise des centaines de produits. Elle est également soumise à de nombreuses parties prenantes. Cela rend la tâche de rédaction d'un rapport non financier extrêmement ardue.

Solvay fait face à de nombreuses parties prenantes qui ont des exigences spécifiques quant au contenu du reporting non financier. Certaines parties prenantes demandent des informations non financières qui ne sont pas données par l'entreprise. Dès lors, lorsqu'une demande d'information est récurrente, celle-ci est parfois ajoutée avec une matérialité modérée. Cela se complexifie dans le cadre des investisseurs qui ont leur propre analyse de la matérialité et qui préfèrent un standard de publication à un autre. Chaque investisseur demande de répondre à des standards différents. Par exemple, Black Rock, un grand investisseur américain, demande les indicateurs du SASB. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) Une harmonisation européenne ou mondiale au niveau des standards de publication d'informations non financières permettrait de réduire cette complexité, autant pour les parties prenantes que pour Solvay.

Lors de l'élaboration de son rapport annuel, Solvay doit également tenir compte d'autres réglementations. La loi belge, par exemple, impose un management report composé de 5 parties: business review, gouvernance, risques, extra-financial statements et financial statements. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) Cette structure est exigée par les standards belges. Ce management report doit répondre à un certain nombre de risques prédéfinis et pas forcément aux risques identifiés par l'entreprise elle-même. Par contre, à l'international il est plus important de faire un rapport intégré qui doit aborder des thématiques liées à l'entreprise, telles que la stratégie ou l'allocation de ressources.

Cette dualité est compliquée à gérer pour Solvay. Ainsi, le rapport 2020 est composé de deux rapports: 'Integrated Report' et 'Annual Report', ce dernier appelé aussi 'Management Report'. Dans le rapport annuel, comme dit précédemment, la structure est essentiellement dictée par la loi belge avec les parties suivantes: business review, gouvernance, risques, extra-financial statements et financial statements.

Le reporting non financier de Solvay est basé sur de nombreux standards internationaux, tels que le GRI, SASB, TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures),... qui le rend plus complexe, mais plus complet et plus transparent. (Solvay, 2021) Aucun standard international n'est exhaustif et chacun se focalise sur un type de publication et un type de contenu. Le rapport intégré de Solvay est uniquement disponible en anglais, car celui-ci n'est pas inclus dans le champ d'application de la loi belge. Par contre, le rapport annuel est disponible en français, néerlandais et en anglais.

Section 2: Comment Solvay envisage le futur de la publication d'informations non financières au niveau européen ?

La proposition CSRD du 21 avril 2021 de la Commission européenne apporte beaucoup de changements au niveau du reporting non financier dans l'Union européenne.

1. Impact de la proposition CSRD sur le reporting non financier chez Solvay

Solvay est très impliquée dans le reporting non financier. Si la proposition CSRD n'entraînera à priori pas de modifications majeures, elle ne sera cependant pas sans conséquence. Il est intéressant d'analyser l'impact de la proposition CSRD sur une entreprise qui est déjà à la pointe au niveau du reporting non financier. Cela permet de se

rendre compte de l'effort que d'autres entreprises devront réaliser en matière de reporting non financier.

Un des grands changements est l'obligation de faire auditer son rapport non financier. (Commission européenne, 2021) Solvay le fait déjà en partie. Seule l'analyse de la matérialité n'est pas encore auditée, mais Solvay a déjà lancé une procédure avec une demande d'audit à blanc/pré-audit. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

Dans l'optique de s'aligner sur l'Accord de Paris, la proposition CSRD demande que les activités de l'entreprise tiennent compte de la transition vers une économie plus durable et de la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. (Commission européenne, 2021) Actuellement, l'objectif de Solvay, à travers sa stratégie Solvay One Planet, vise à s'aligner sur l'objectif d'une hausse de température inférieure à 2 °C. (Solvay, 2020) Solvay devra changer sa communication sur ce sujet. Cela pourrait avoir un impact sur la stratégie à long terme de Solvay. Ce changement d'objectif de limitation du réchauffement climatique peut sembler minime, mais la différence au niveau des efforts à fournir par Solvay est grande. Solvay devra encore aller plus vite dans sa transition vers un business model durable.

La proposition CSRD est plus exigeante en matière de gouvernance en ce qui concerne la description des organes décisionnels des entreprises. Cette description doit s'étendre et comprendre les organes d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise, y compris en ce qui concerne les questions de durabilité, ainsi que leur composition. (Commission européenne, 2021) Solvay donne déjà actuellement une description du conseil d'administration et du comité exécutif, mais devra être plus exhaustive dans la description de ses organes décisionnels.

Une autre nouveauté de la proposition CSRD est la plus grande transparence exigée des entreprises sur l'ensemble de la chaîne de valeur des activités. Les entreprises devront communiquer « sur leurs principaux impacts négatifs réels ou potentiels liés à la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris ses propres activités, ses produits et services, ses relations commerciales et sa chaîne d'approvisionnement. » (Commission européenne, 2021, p.43) Actuellement, les publications non financières de Solvay ne sont pas assez transparentes à ce niveau-là. Solvay utilise le Sustainable Portfolio Management. C'est un outil qui permet de comprendre les risques et les opportunités liés à l'impact sur

l'environnement dus à ses activités commerciales. (Solvay, 2021) Dans le rapport annuel, cet outil ne met pas en avant les impacts tout au long de la chaîne de valeur de Solvay. Solvay présente donc une lacune dans l'analyse et la description des impacts de toute la chaîne de valeur de ses activités. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

Suivant la proposition CSRD, il n'est pas seulement important de communiquer sur les impacts négatifs liés aux activités de l'entreprise, mais aussi sur les actions concrètes menées par les entreprises pour minimiser leurs impacts négatifs. En effet, il doit y avoir une description de « toute action prise, et le résultat de ces actions, pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs réels ou potentiels. » (Traduction) (Commission européenne, 2021, p.43). Solvay a une politique de gestion des risques avec la mesure de l'impact au niveau économique, des lésions aux personnes, de sa réputation et de l'environnement. (Solvay, 2021) Il est cependant difficile de trouver dans les publications de Solvay des actions concrètes au niveau environnemental et social avec le résultat de ces actions. Il sera important pour Solvay de plus communiquer sur les actions et les résultats de celles-ci pour être en parfaite adéquation avec la proposition CSRD.

Un autre point important de la proposition CSRD est la distinction entre le court, moyen et long terme. La proposition de directive met en avant le fait que « Les entreprises doivent publier le processus mis en œuvre pour identifier les informations qu'elles ont incluses dans le rapport de gestion conformément au paragraphe 1 et, dans ce processus, elles tiennent compte des horizons à court, moyen et long terme. » (Commission européenne, 2021, p.43) Solvay ne fait pas de différence temporelle au niveau de sa durabilité dans son reporting non financier. Une nuance temporelle permet de mieux comprendre les évolutions de l'entreprise. Dans ses futurs rapports non financiers, Solvay devra mettre en évidence cette différence temporelle afin d'être en accord la proposition CSRD.

La structure du rapport annuel de Solvay devra également changer. En effet, la proposition CSRD prévoit un seul rapport sous format électronique, comprenant les états financiers et le rapport de gestion. (Commission européenne, 2021) Cette nouveauté impliquera un changement pour les publications non financières de Solvay qui devra revoir une partie de la structure du rapport annuel.

À l'instar de ce qui existe pour le rapport financier, la proposition CSRD prévoit également la validation du rapport non financier par les instances de direction. (Commission européenne, 2021) Aujourd'hui, le rapport non financier de Solvay est rédigé indépendamment des instances de direction. Afin que le conseil d'administration et le comité exécutif valident le rapport, ils devront à l'avenir être impliqués très vite dans le processus relatif à la partie non financière du rapport annuel. Les instances de direction seront dès lors plus concernées par les problématiques liées au développement durable chez Solvay. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

Le dernier changement majeur pour Solvay sera la publication de certains nouveaux indicateurs, notamment au niveau social. Un des points spécifiques que Solvay n'a pas encore beaucoup traité est « l'égalité des chances pour tous, y compris l'égalité des sexes et l'égalité de rémunération pour un travail égal, la formation et le développement des compétences, ainsi que l'emploi et l'inclusion des personnes handicapées » (Traduction). (Commission européenne, 2021, p.46) Solvay ne publie pas, par exemple, sur l'égalité des salaires. La publication de ces nouveaux indicateurs obligera Solvay à aborder et tenir compte des thématiques visées.

2. Impact des futurs standards européens sur les publications non financières de Solvay

Il y a actuellement peu d'information disponible sur les futurs standards européens qui impacteront beaucoup le reporting non financier les grandes entreprises européennes. Solvay n'a dès lors pas encore de position officielle. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021)

Il ressort néanmoins du rapport de l'EFRAG publié en février 2021 que le but de ces standards européens est d'être le plus exhaustif possible. Si cela s'avère être le cas, cela permettra à Solvay d'utiliser moins de standards internationaux. L'élaboration de ses rapports non financiers sera plus aisée., car actuellement l'adhésion de Solvay à une multitude de standards internationaux complexifie la tâche pour l'entreprise. (M. Washer, interview, 2 juillet 2021) Une simplification des standards permettra une communication plus claire pour Solvay vis-à-vis de ses parties prenantes.

Conclusion du chapitre



Figure 5: Ligne du temps avec les principales évolutions sur la forme et le contenu du reporting non financier chez Solvay.

Solvay est une entreprise active dans le reporting non financier depuis longtemps comme en témoigne la ligne du temps ci-dessus. Le reporting non financier a évolué au cours du temps. Cette expérience dans le domaine de la publication d'informations non financières permet à l'entreprise d'avoir un reporting non financier de qualité. Cette qualité est également due à tous les standards auxquels Solvay adhère.

Jusqu'à présent, le cadre réglementaire n'a pas eu de réel impact sur le reporting non financier de l'entreprise, car l'entreprise satisfaisait déjà à toutes les exigences, notamment grâce à l'utilisation du GRI. La proposition de la CSRD change la donne. Solvay va être amenée à modifier son reporting non financier (notamment communication plus précise sur certaines thématiques, validation du rapport par la direction de l'entreprise, modification de la structure et de la forme, audit).

Solvay devra également faire des choix en ce qui concerne les standards à appliquer. Les standards européens seront obligatoires et devraient réduire le nombre de standards utilisés par Solvay. En fonction de la qualité de ces standards européens à venir, l'entreprise devra décider si elle adhère à d'autres standards ou non, tels que ceux de l'IFRS. L'objectif reste toujours d'avoir des publications d'informations non financières les plus complètes possibles.

Partie 4: Discussions et suggestions

La dernière partie de ce mémoire est consacrée à mon point de vue, d'une part, sur la proposition CSRD de la Commission européenne du 21 avril 2021 (chapitre 1) et, d'autre part, aux améliorations que Solvay pourrait apporter en matière de reporting non financier (chapitre 2).

Chapitre 1: La proposition CSRD

La NFRD de 2014, toujours en vigueur actuellement, impose une obligation de reporting d'information non financière sans prévoir un cadre uniformisé des informations à publier. Cette limite rend notamment difficile les comparaisons entre les entreprises et leur laisse une trop grande liberté.

La liberté laissée aux États membres dans le cadre de la transposition n'a pas favorisé un cadre européen harmonisé.

Si la NFRD constitue un premier pas vers les objectifs que l'Union européenne s'est fixés en matière de durabilité, il est évident qu'elle a ses limites et que des améliorations sont à mettre en place.

L'urgence climatique est criante et l'Union européenne ne peut plus traîner. La proposition CSRD apporte des améliorations majeures et nécessaires au cadre instauré par la NFRD.

Le nombre d'entreprises soumises à l'obligation de publication d'informations non financières va augmenter de manière importante et de manière indirecte de nombreuses autres entreprises seront impactées par la directive. Ce qui est un premier point positif.

Par ailleurs, le reporting non financier prévu par le projet de la directive est plus précis, soumis à des standards et contrôlé.

Seule la publication future des standards définitifs de l'EFRAG permettra d'émettre un avis sur leur qualité et le reporting qui y est lié.

Le rapport de l'EFRAG publié en 2021 donne certes déjà les grandes tendances, mais n'est pas suffisamment précis. L'idée préconisée dans ce rapport de travailler, d'une part, avec des standards communs à toutes les grandes entreprises et d'autre part, des standards spécifiques à chaque secteur, permettra une plus grande comparabilité inter et intra sectorielle. Ces deux types de comparaison me semblent importants. En effet, si l'Union européenne veut diriger les investissements vers des entreprises durables, il est nécessaire que l'investisseur puisse comparer une entreprise d'un même secteur, mais aussi de comparer des entreprises de secteurs différents.

L'Union européenne devrait également tenir compte de ce qui se fait et se passe au niveau international. L'arrivée de nouveaux acteurs qui ont la volonté d'être actifs dans le reporting non financier, tels que l'IFRS et le WEF, met les standards internationaux existants sous pression. C'est la raison pour laquelle les grands standards internationaux ont commencé à collaborer. Certains ont même fusionné. Un des exemples les plus parlants est la fusion entre SASB et l'IIRC. Il existe aujourd'hui une tendance vers une certaine convergence. Cette convergence sera bénéfique pour les grandes entreprises européennes. Il me semble important que l'Union européenne suive de près ces évolutions.

Certes, chaque standard international a sa spécificité et n'est pas nécessairement complet, mais il est capital que l'Union européenne tienne compte des standards internationaux majeurs dans la constitution de ses propres standards, car de nombreuses grandes entreprises européennes sont également actives en dehors de l'Union européenne et soumises à d'autres obligations légales en matière de reporting non financier. Une collaboration avec ces organisations est essentielle. Cela permettra aux standards européens d'être les plus aboutis et les plus complets possible.

Un autre point à ne pas négliger concerne les entreprises non européennes actives dans l'Union européenne. Cette dernière devrait exiger un minimum d'informations non financières de la part de ces entreprises.

À terme, l'idéal serait d'arriver à des standards mondiaux pour les grandes entreprises actives au sein et en dehors de l'Union européenne. Le travail de ces entreprises en matière de publication d'informations non financières en serait grandement facilité. Une

harmonisation mondiale des standards profiterait également aux investisseurs et à la finance durable mondiale.

À cet égard, il est important, à mon sens, que l'Union européenne revendique au niveau international l'avance qu'elle a prise en matière de reporting non financier.

Par ailleurs, je pense qu'il est important pour l'Union européenne de limiter la liberté des États membres quand ils vont transposer la CSRD dans leur droit national. Cela permettra une plus grande égalité et comparabilité entre les entreprises de toute l'Union européenne.

Le timing proposé par l'Union européenne est serré, mais à la hauteur de l'enjeu climatique crucial qui lui ne peut attendre. Certes, cela représentera un challenge immense et beaucoup de travail pour les entreprises et très certainement pour les entreprises qui n'étaient pas soumises à la NFRD, mais, à mon sens, l'Union européenne a raison, car l'urgence climatique ne nous laisse pas le choix.

Reste maintenant à connaître le texte définitif de la directive. Le parcours législatif est en cours, mais également en proie aux différents lobbys. Gageons que toutes les parties qui y sont engagées auront en tête la mesure du défi de la société de demain.

Chapitre 2: Le reporting non financier de Solvay

Solvay a toujours été très avancée en matière de reporting non financier. La NFRD n'a pas impliqué de changements sur son reporting. Ceci est dû à la rapide adhésion de Solvay aux principes et aux standards du GRI. La proposition CSRD et les changements actuels et futurs au niveau des standards européens et internationaux vont impliquer du changement dans le reporting non financier de Solvay. Il est important que Solvay suive de près l'évolution de ce contexte européen et international afin d'en tirer le meilleur parti et de pouvoir s'y adapter de manière optimale.

L'analyse de l'impact de la proposition CSRD sur les publications non financières de Solvay montre des manquements tant au niveau du contenu que de la forme. Ces changements devront être effectués rapidement et intégrés dans le rapport non financier de Solvay.

Il est également important que Solvay augmente sa transparence relative à ses différentes activités en précisant l'impact environnemental et social de ses principales activités. L'entreprise devrait se focaliser sur les changements à apporter sur sa chaîne de valeur avec un programme clair sur plusieurs années. Les impacts liés à sa chaîne de valeur ne sont pas assez explicites. Vu le nombre d'activités différentes que compte Solvay, l'entreprise devra se concentrer sur la publication d'information avec une haute matérialité. Les thématiques avec une haute matérialité ont été identifiées de manière générale sans se concentrer sur les produits ou activités qui définissent cette haute matérialité. Pour une partie prenante, cela manque de clarté, car elle ne sait pas définir en lisant le rapport non financier de Solvay quels sont précisément les activités ou les produits qui ont un impact sur l'environnement.

Solvay devra également tenir compte des changements en cours au niveau des standards internationaux. Il est question de fusion de standards internationaux existants, mais également de création de nouveaux standards. L'arrivée de l'IFRS et du World Economic Forum dans le monde des publications d'informations non financières n'est pas à négliger, surtout pour une entreprise comme Solvay qui est présente dans le monde entier. Si toutes ces initiatives internationales convergent vers une harmonisation mondiale du reporting non financier, cela sera bénéfique pour l'entreprise. Si ces initiatives divergent,

Solvay continuera à gérer des standards multiples. Ces changements vont vite arriver et Solvay devra s'y adapter. Malgré ces initiatives internationales, je recommande à Solvay l'adhésion aux standards de l'IFRS. Solvay est une entreprise présente dans le monde entier. Cela permettra une concordance entre les données financières de l'entreprise (qui sont déjà soumises au cadre de l'IFRS) et les standards non financiers de l'IFRS. Cela permettra de réduire la charge de travail et augmenter la compréhension pour les parties prenantes de l'entreprise.

Limites et conclusion

Un mémoire présente toujours un certain nombre de limites.

En ce qui concerne le présent mémoire, la première concerne très certainement l'ampleur et la technicité de la matière. Au vu de l'enjeu, les évolutions réglementaires européennes se suivent de près et interagissent entre elles, ce qui ne facilite pas la compréhension de la matière. Le cadre réglementaire est encore en plein développement et les entreprises doivent s'adapter. Ma volonté a été de présenter et de résumer les points les plus importants du cadre réglementaire européen relatif au reporting non financier applicable aux grandes entreprises. Par ailleurs, la proposition CSDR étant très récente, les entreprises que j'ai interviewées étaient encore en phase d'analyse du texte proposé par la Commission européenne. Peu de publications sont disponibles sur ce nouveau texte.

La deuxième limite concerne le caractère général de la question de recherche. Plus de 11 000 grandes entreprises au sein de l'Union européenne sont tenues de respecter la NFRD. Ce chiffre est amené à augmenter avec la future CSRD. Il n'était dès lors pas possible d'avoir une approche exhaustive. La méthodologie adoptée pour la réalisation du présent mémoire a néanmoins permis de mettre en évidence les grandes tendances.

La troisième limite concerne très certainement mon stage qui s'est déroulé uniquement à distance (télétravail) conformément aux dispositions imposées aux entreprises suite à la crise sanitaire liée à la Covid 19. Cette méthode de travail ne m'a pas permis de rencontrer toutes les personnes impliquées dans le reporting non financier chez Solvay et a rendu les contacts et les discussions moins aisés. Une présence sur site aurait très certainement permis un nombre plus important de contacts avec des personnes impliquées dans le reporting non financier de cette entreprise.

La quatrième limite est plus personnelle, car liée à mon statut d'étudiant en phase d'apprentissage. Il est évident que je ne dispose pas encore d'une expérience approfondie de la matière abordée. Mon stage chez Solvay m'a permis de découvrir l'approche d'une entreprise. J'espère à l'avenir pouvoir découvrir la manière de travailler dans ce domaine d'autres entreprises.

La conclusion peut être introduite par la citation suivante: « L'urgence de la situation dicte l'urgence de l'action » - Badis Khenissa.

Le monde subit de plein fouet les conséquences du changement climatique induit par les activités humaines. Les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies et l'Accord de Paris ont mis en place en 2015 des objectifs internationaux afin de rendre l'économie et la société plus durables.

L'Union européenne, consciente de ces enjeux, a adopté en 2018 le Plan d'action sur la finance durable et en 2019 le Pacte vert européen qui ont notamment pour ambition d'orienter les flux de capitaux vers les activités durables. Pour atteindre cet objectif, la publication d'informations non financières par les entreprises est indispensable afin de guider les investisseurs vers des investissements plus verts.

Ce mémoire a analysé l'évolution des différentes initiatives et réglementations que l'Union européenne a prises afin d'harmoniser en son sein la publication d'informations non financières. La NFRD rend le reporting non financier obligatoire pour les grandes entreprises en 2014. Si ce premier pas a été salubre et augmente le nombre de rapports non financiers publiés, son contenu manque de précision et laisse une grande marge d'appréciation aux entreprises. Un manque de pertinence et de comparabilité des données publiées en est la conséquence.

La NFRD montre aujourd'hui ses limites même pour une grande entreprise comme Solvay qui a toujours été à la pointe en matière de publication d'informations non financières. Les grandes entreprises font face à une demande sans cesse croissante d'information et à l'existence de nombreux standards internationaux. La consultation de la Commission européenne de 2020, les interviews que j'ai réalisées et l'étude de cas de Solvay le confirment: la révision de la NFRD est devenue indispensable pour répondre à ce nouveau contexte. La proposition CSRD en est la concrétisation.

À partir de l'analyse de ce contexte, la question de recherche qui a motivé ce mémoire prend tout son sens: **Comment les grandes entreprises européennes abordent et envisagent l'actuel et le futur des publications d'informations non financières?**
Etude de cas : Solvay.

Il est évident que les grandes entreprises doivent aller de l'avant. D'une part, le cadre réglementaire évolue avec des échéances rapides et elles doivent le respecter. D'autre part, elles sont de plus en plus sollicitées par des acteurs extérieurs qui demandent des informations non financières et elles doivent y répondre.

Cette réalité s'inscrit dans un cadre juridique qui n'est pas encore finalisé et qui évolue encore. Il n'est dès lors pas toujours évident d'avancer de manière parfaitement efficiente.

La matière est complexe et doit être intégrée à tous les niveaux de l'entreprise. Les grandes entreprises n'ont d'autre choix que de s'entourer d'experts internes et/ou externes dédiés à la matière.

Envisager le futur des publications d'informations non financières comme une opportunité reste, à mon sens, la porte de sortie la plus honorable. La réflexion qui doit être menée en amont de la publication des informations non financières doit être l'occasion pour chaque grande entreprise d'une réflexion poussée concernant son organisation et l'impact de ses activités sur l'environnement.

Le temps n'est plus un allié. Les grandes entreprises doivent prendre leur part dans le combat contre le changement climatique.

Bibliographie

- Annual report pursuant to section 13 or 15 (d) of the Securities Exchange act of 1934. Consulté en ligne sur: <https://www.sec.gov/files/2017-03/form10-k.pdf>
- Antonini, C., Gomez Carrasco, P., Gomez-Conde, J., & Luque, M. (2021). *The impact of non-financial reporting regulations on ESG management systems : The case of Directive 2014/95/EU*. Consulté en ligne sur: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3874896
- ARES Europe. (2020). *Summary Report of the Public Consultation on the Review of the Non-Financial Reporting Directive*. Consulté en ligne sur: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PI_COM:Ares\(2020\)3997889&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=PI_COM:Ares(2020)3997889&from=EN)
- Autorité des Marchés Financiers. (2019). *Finance durable: Zoom sur le contenu des règlements européens Disclosure et Benchmark*. AMF. Consulté en ligne sur: <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/finance-durable-zoom-sur-le-contenu-des-reglements-europeens-disclosure-et-benchmark>
- Baron, R. (2014). *The Evolution of Corporate Reporting for Integrated Performance*. OECD. Consulté en ligne sur: <https://www.oecd.org/sd-roundtable/papersandpublications/The%20Evolution%20of%20Corporate%20Reporting%20for%20Integrated%20Performance.pdf>
- Ben Rhouma, A., & Scotto, M.-J. (2011). *Implications du principe de matérialité sur le contenu du reporting Développement Durable*. Consulté en ligne sur: https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00646525/file/Ben_Rhouma.pdf
- Beske, F., Haustein, E., & Lorson, P. (2020). Materiality analysis in sustainability and integrated reports. *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*. Consulté en ligne sur: <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/SAMPJ-12-2018-0343/full/html>
- Biotteau, T. (2020). *La Taxonomie Européenne : Une révolution pour la finance durable ?* Consulté en ligne sur : <https://indeed.headlink-partners.com/2020/06/03/la-taxonomie-europeenne-une-revolution-pour-la-finance-durable/>

- BNP PARIBAS. (2020). *Plan d'action pour la finance durable – mémo réglementaire*. Securities Services. Consulté en ligne sur: <https://securities.cib.bnpparibas/fr/plan-daction-pour-la-finance-durable-memo-reglementaire/>
- Boonen, M. (2014). *Mandatory Non-Financial Reporting from the EU perspective*. KPMG. Consulté en ligne sur: <https://home.kpmg/be/en/home/insights/2014/05/mandatory-non-financial-reporting-from-the-eu-perspective-.html>
- Bossut, M., Jürgens, I., Pioch, T., Schiemann, F., Spandel, T., & Tietmeyer, R. (2021). What information is relevant for sustainability reporting? The concept of materiality and the EU Corporate Sustainability Reporting Directive. *Sustainable Finance Research Platform*. Consulté en ligne sur: https://wpsf.de/wp-content/uploads/2021/04/WPSF_PolicyBrief_7-2021_Materiality.pdf
- Breyer, R., Capolaghi, L., Le Gal, L., & Ferguson, M. (2020). *EU Taxonomy Regulation*. EY. Consulté en ligne sur: https://www.ey.com/en_lu/wealth-asset-management/luxembourg-market-pulse/eu-taxonomy-regulation
- Caputo, F., Leopizzi, R., Pizzi, S., & Milone, V. (2019). The Non-Financial Reporting Harmonization in Europe : Evolutionary Pathways Related to the Transposition of the Directive 95/2014/EU within the Italian Context. *MDPI*. Consulté en ligne sur: <https://www.mdpi.com/2071-1050/12/1/92/htm>
- Cheng, M., Green, W., Konishi, N., & Romi, A. (2021). *The International Integrated Reporting Framework : Key Issues and Future*. IIRC. Consulté en ligne sur: https://repository.up.ac.za/bitstream/handle/2263/36671/Cheng_International_2014.pdf?sequence=1
- Claeys, G., Tagliapietra, S., & Zachmann, G. (2019). How to make the European Green Deal work. *Bruegel*. Consulté en ligne sur: <https://fumk.pw/06073516.pdf>
- Commission européenne. (2016). *Accord de Paris. Action Pour Le Climat - European Commission*. Consulté en ligne sur: https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr
- Commission européenne. (2017). Lignes directrices sur l'information non financière. *Journal officiel de l'Union européenne*. Consulté en ligne sur : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017XC0705\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017XC0705(01))

- Commission européenne. (2019). Lignes directrices sur l'information non financière : Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat. *Journal officiel de l'Union européenne*. Consulté en ligne sur: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52019XC0620(01))
- Commission européenne. (2019). *Le pacte vert pour l'Europe*. Consulté en ligne sur: https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF
- Commission européenne. (2021). *EU sustainable finance*. Consulté en ligne sur : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/210706-sustainable-finance-strategy-factsheet_en.pdf
- Commission européenne. (21 avril 2021). *Commission staff working document impact assessment Accompanying the document Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council amending Directive 2013/34/EU, Directive 2004/109/EC, Directive 2006/43/EC and Regulation (EU) No 537/2014, as regards corporate sustainability reporting*. Consulté en ligne sur: https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12129-Publication-dinformations-en-matiere-de-durabilite-par-les-entreprises_fr
- Commission européenne. (2021). *Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council amending Directive 2013/34/EU, Directive 2004/109/EC, Directive 2006/43/EC and Regulation (EU) No 537/2014, as regards corporate sustainability reporting*. Consulté en ligne sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021PC0189&from=EN>
- Commission européenne. (2021) «*Ajustement à l'objectif 55*»: *atteindre l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2030 sur la voie de la neutralité climatique*. Consulté en ligne sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0550&from=ES>
- Conseil européen, Conseil de l'Union Européenne. (2021). *Ajustement à l'objectif 55*. Consulté en ligne sur: <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fit-for-55/>
- de Cambourg, P., Gardes, C., & Viard, V. (2019). *Garantir la pertinence et la qualité de l'information extra-financière des entreprises : Une ambition et un atout pour une Europe durable*. Consulté en ligne sur : https://www.anc.gouv.fr/files/live/sites/anc/files/contributed/ANC/4_Qui_sommes_nous/Communique_de_presse/Rapport-de-Cambourg_informations-extrafinancieres_mai2019.pdf

- de Groen, W. P., Alcidi, C., Simonelli, F., Campmas, A., Di Salvo, M., Musmeci, R., Oliinyk, I., & Tadi, S. (2020). Study on the Non-Financial Reporting Directive. CEPS. Consulté en ligne sur: <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1ef8fe0e-98e1-11eb-b85c-01aa75ed71a1/language-en>
- Deloitte. (2017). *International Integrated Reporting Council (IIRC)* [Resource]. IAS Plus. Consulté en ligne sur: <https://www.iasplus.com/en/resources/sustainability/iirc>
- Directorate General for the internal market and services. (2011) *Summary report of the responses received to the public consultation on disclosure of non-financial information by companies*. Consulté en ligne sur: https://ec.europa.eu/finance/consultations/2010/non-financial-reporting/docs/summary_report_en.pdf
- Duhamel, J.-C., Fasterling, B., & Refait-Alexandre, C. (2009). La transparence : Outil de conciliation de la finance et du management. *Revue française de gestion*. Consulté en ligne sur: <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2009-8-page-59.htm>
- Durand, P. (2021). *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)*. Parlement européen. Consulté en ligne sur: [https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-european-green-deal/file-review-of-the-non-financial-reporting-directive#:~:text=Under%20the%20NFRD%20Directive%20\(Directive,respect%20for%20human%20rights\)](https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-european-green-deal/file-review-of-the-non-financial-reporting-directive#:~:text=Under%20the%20NFRD%20Directive%20(Directive,respect%20for%20human%20rights))
- Eccles, R., & Krzus, M. (2010). *One Report : Integrated Reporting for a Sustainable Strategy*. Consulté en ligne sur: <https://books.google.be/books?hl=en&lr=&id=mEBE9MBOWn4C&oi=fnd&pg=PT9&dq=integrated+reporting+definitions&ots=KyfLLsMo9n&sig=DvWtAdoiuWwBCImUICRggkMTD14#v=onepage&q=integrated%20reporting%20definitions&f=false>
- Erkens, M., Paugam, L., & Stolowy, H. (2015). Non-financial information: state of the art and research perspectives based on a bibliometric study. *Association Francophone de Comptabilité*. Consulté en ligne sur: <https://www.cairn.info/revue-comptabilite-controle-audit-2015-3-page-15.htm>
- European Council. (7 juin 2021). *European Green Deal*. Consulté en ligne sur: <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/green-deal/>

- European Financial Reporting Advisory Group. (2021). Proposals for a relevant and dynamic EU sustainability standardsetting. *European Reporting Lab*. Consulté en ligne sur:
https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FEFRAG%2520PTF-NFRS_MAIN_REPORT.pdf
- GRI. (2021). *Materiality and topic boundary*. GRI. Consulté en ligne sur:
<https://www.globalreporting.org/how-to-use-the-gri-standards/questions-and-answers/materiality-and-topic-boundary/#anchor1>
- GRI. (2021). *Our mission and history*. GRI. Consulté en ligne sur:
<https://www.globalreporting.org/about-gri/mission-history/>
- GRI. (2021). *Standards*. GRI. Consulté en ligne sur:
<https://www.globalreporting.org/standards>
- GRI. (2021). *Why double-materiality is crucial for reporting organizational impacts*. GRI. Consulté en ligne sur: <https://www.globalreporting.org/about-gri/news-center/why-double-materiality-is-crucial-for-reporting-organizational-impacts/>
- GRI, & SASB. (2021). *A Practical Guide to Sustainability Reporting Using GRI and SASB Standards*. Consulté en ligne sur:
<https://www.globalreporting.org/media/mlkjpn1i/gri-sasb-joint-publication-april-2021.pdf>
- Haskin, D. L., & Burke, M. M. (2016). Incorporating sustainability issues into the financial accounting curriculum. *American Journal of Business Education (AJBE)*, 9(2), 49-56. Consulté en ligne sur:
<https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ1096109.pdf>
- Hillyer, M. (2021, janvier 21). Global Business Leaders Support ESG Convergence by Committing to Stakeholder Capitalism Metrics. *World Economic Forum*. Consulté en ligne sur: <https://www.weforum.org/press/2021/01/global-business-leaders-support-esg-convergence-by-committing-to-stakeholder-capitalism-metrics-73b5e9f13d/>
- IFRS. (2017). *Definition of Material*. IFRS. Consulté en ligne sur:
<https://www.ifrs.org/content/dam/ifrs/project/definition-of-materiality/exposure-draft/ed-definition-of-material.pdf>
- IFRS. (2021). *IFRS - View Jurisdiction*. IFRS. Consulté en ligne sur:
<https://www.ifrs.org/use-around-the-world/use-of-ifrs-standards-by-jurisdiction/view-jurisdiction/european-union/>

- IIRC. (2021). *Council / Integrated Reporting*. Consulté en ligne sur: <https://integratedreporting.org/the-iirc-2/structure-of-the-iirc/council/>
- IIRC. (2021). *International <IR> Framework / Integrated Reporting*. Consulté en ligne sur: <https://integratedreporting.org/resource/international-ir-framework/>
- Impact Economy Foundation. (2021). *NFRD*. Consulté en ligne sur: <http://impacteconomyfoundation.org/nfrd/>
- Impact Management Project. (2020). *Statement of intent to work together towards comprehensive corporate reporting*. Consulté en ligne sur: <https://impactmanagementproject.com/structured-network/statement-of-intent-to-work-together-towards-comprehensive-corporate-reporting/>
- IPCC. (2021). *Summary for Policymakers. In: Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Consulté en ligne sur: https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Full_Report.pdf
- ISO. (2021). *ISO - ISO 26000—Responsabilité sociétale*. Consulté en ligne sur: <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>
- KPMG. (2017). *Environmental, social and governance (ESG) materiality assessment*. Consulté en ligne sur: <https://assets.kpmg/content/dam/kpmg/nz/pdf/September/esg-materiality-assessment-2017-kpmg-nz.pdf>
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. (2013). DIRECTIVE 2013/34/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, 2013/34/UE 58. *Journal officiel de l'Union européenne* (29 juin 2013) Consulté en ligne sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0034>
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. (2014). DIRECTIVE 2014/95/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL. *Journal officiel de l'Union européenne* (15 novembre 2014) Consulté en ligne sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0095&from=EN>

- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. (2019). Règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les indices de référence «transition climatique» de l'Union, les indices de référence «accord de Paris» de l'Union et la publication d'informations en matière de durabilité pour les indices de référence. *Journal officiel de l'Union européenne*. (9 décembre 2019). Consulté en ligne sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2089&from=FR>
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. (2019). Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. *Journal officiel de l'Union européenne*. (9 décembre 2019). Consulté en ligne sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088&from=EN>
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. (2020). Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088. *Journal officiel de l'Union européenne*. (22 juin 2020). Consulté en ligne sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=FR>
- O'Se, C., & Holland, C. (2021). Corporate Sustainability Reporting Directive. KPMG. Consulté en ligne sur: <https://home.kpmg/ie/en/home/insights/2021/04/corporate-sustainability-reporting-directive-csrd.html>
- PricewaterhouseCoopers. (2021). *Corporate Sustainability Reporting Directive*. PwC. Consulté en ligne sur: <https://www.pwc.be/en/news-publications/2021/corporate-sustainability-reporting-directive.html>
- RSE Reporting. (2020). *Double matérialité et reporting extra-financier, un couple prometteur ?* RSE Reporting. Consulté en ligne sur: <https://rse-reporting.com/double-materialite-methode-qui-simpose-reporting-extra-financier/>
- SASB. (2021). *Materiality Map*. Consulté en ligne sur: <https://www.sasb.org/standards/materiality-map/>
- SASB. (2021). *About Us*. Consulté en ligne sur: <https://www.sasb.org/about/>
- SASB. (2021). *SASB Standards & Other ESG Frameworks*. Consulté en ligne sur: <https://www.sasb.org/about/sasb-and-other-esg-frameworks/>

- Solvay. (2008). *Towards Sustainable Development*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/sites/g/files/srpend221/files/2019-11/Solvay%202008%20Sustainable%20Development%20report.pdf>
- Solvay. (2020). *Solvay launches Solvay One Planet*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/sites/g/files/srpend221/files/2020-02/2020-02-26%20PR%20Solvay%20One%20Planet%20EN.pdf>
- Solvay. (2021). *10 Sustainable Key Goals*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/sustainability/10-key-goals>
- Solvay. (2021). *2020 Integrated Report*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/sites/g/files/srpend221/files/2021-04/Solvay%20Integrated%20Report%202020.pdf>
- Solvay. (2021). *Annual reports*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/investors/annual-reports>
- Solvay. (2021). *Better Life*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/sustainability/better-life>
- Solvay. (2021). *Climate*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/sustainability/climate>
- Solvay. (2021). *Our approach—Solvay Way*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/sustainability/our-approach-solvay-way>
- Solvay. (2021). *Our Company Information*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/our-company>
- Solvay. (2021). *Our G.R.O.W. strategy*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/our-company/our-strategy>
- Solvay. (2021). *Our Purpose*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/our-company/our-purpose>
- Solvay. (2021). *Resources*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/sustainability/planet-resources>
- Solvay. (2021). *Solvay One Planet*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/sustainability>
- Solvay. (2021). *Sustainable Portfolio Management (SPM) tool*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/en/sustainability/sustainable-portfolio-management-tool>

- Solvay. (2021). *Materiality analysis* [Solvay]. 2020 Integrated Report. Consulté en ligne sur: <https://reports.solvay.com/integrated-report/2020/governance/materiality-analysis.html>

- Solvay. (2021). *Rapport Annuel 2020*. Consulté en ligne sur: <https://www.solvay.com/sites/g/files/srpend221/files/2021-06/Solvay%202020%20Rapport%20annuel.June%202021.pdf>

- Tarmuji, I., Maelah, R., & Tarmuji, N. H. (2016). The Impact of Environmental, Social and Governance Practices (ESG) on Economic Performance : Evidence from ESG Score. *International Journal of Trade, Economics and Finance*. Consulté en ligne sur : <http://www.ijtef.org/vol7/501-FR00013.pdf>

- Toutel'Europe.eu. (2021). *Pacte vert européen : Les dates clés*. Touteleurope.eu. Consulté en ligne sur: <https://www.touteleurope.eu/environnement/pacte-vert-europeen-les-dates-cles/>

- Welling-Steffens, L., Schoute, S., & Bodelier, M. (2021). *The EU Non-Financial Reporting Directive and the Proposal for Corporate Sustainability Reporting Directive*. GreenbergTraurig. Consulté en ligne sur: <https://www.gtlaw.com/en/insights/2021/5/eu-non-financial-reporting-directive-proposal-corporate-sustainability-reporting-directive>

- World Economic Forum. (2020). *Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation*. Consulté en ligne sur: http://www3.weforum.org/docs/WEF_IBC_Measuring_Stakeholder_Capitalism_Report_2020.pdf

Annexes

Annexe 1: Tableau qui met en évidence 14 définitions liées à l'information non financière.

Références	Extraits	Références	Extraits
McBride (1997)	L'information non financière dans les rapports annuels, peut-être définie, au sens large, comme l'ensemble des informations autres que les états financiers ainsi que la plupart des notes s'y référant. [...] L'information non financière comprend deux catégories : obligatoire et volontaire. L'information non financière obligatoire fait l'objet d'une réglementation [...]. L'information volontaire inclut toute l'information qu'une entité publie volontairement dans son rapport annuel. Pour une société, cela correspond généralement aux indicateurs clés de performance en première ou seconde page, aux commentaires du président et/ou du directeur général et à la revue des activités.	Perrini (2006)	La divulgation d'informations non financières résulte de la réflexion des entreprises sur ce qu'est la RSE, sur son importance, et sur la façon dont elle peut être partagée avec les parties prenantes. En outre, comme l'information financière est principalement rétrospective et basée sur les performances passées, la divulgation d'informations non financières peut fournir aux investisseurs et autres parties prenantes des indications sur le potentiel futur de l'entreprise. En d'autres termes, l'information non financière telle que celle sur la qualité de la gestion des risques, la gouvernance, l'orientation stratégique, la qualité du management, ainsi que la performance sociale et environnementale aident les parties prenantes à mieux comprendre la performance globale d'une entreprise, sa stratégie et ses perspectives de croissance.
Black et al. (1999)	Nous avons constaté l'existence d'une information pertinente fournie par l'enquête <i>Fortune</i> qui ne peut s'expliquer par l'information financière disponible dans les rapports financiers. Cet élément non financier de la réputation est la preuve de l'existence d'un actif intangible qui est utile pour expliquer la valeur de marché des entreprises et semble valider le choix de celles-ci d'investir dans des dépenses visant à améliorer cette réputation.	Abdolmohammadi et al. (2006)	Information financière : informations issues des états financiers incluant toutes les informations obligatoires et non obligatoires. Information non financière : mesures non financières de la performance, y compris une présentation sectorielle de l'information non financière.
Cohen et al. (2000)	Conformément aux exemples fournis par la SAS No. 56, l'information non financière n'est pas directement issue des états financiers et inclut des facteurs tels que les conditions économiques générales, les changements technologiques affectant les secteurs industriels des clients, ou les nouveaux produits des concurrents. En revanche, l'information financière peut être obtenue à partir des états financiers (i.e., soldes des comptes, sous-totaux et totaux tels que marges brutes, résultats nets et ratios).	Bassen et Kovács (2008)	L'information extrafinancière n'est pas de nature explicitement financière mais a des conséquences financières directes et indirectes. [...] l'information extrafinancière peut être considérée comme l'ensemble des facteurs qualitatifs décrivant les résultats d'une entreprise, les stratégies et les processus qui ont un impact significatif sur la performance de l'entreprise.
Robb et al. (2001)	La communication d'informations non-financières est relative à l'information qualitative figurant dans le rapport annuel des sociétés en dehors des quatre états financiers et des notes qui s'y réfèrent.	Luft (2009)	La définition de « financière » et « non financière » varie selon les utilisateurs. Certains considèrent que toutes les mesures libellées en dollars ou autre devise, par exemple les mesures de coût de qualité, sont financières, tandis que des mesures telles que le nombre de défauts ou les notes de satisfaction sont non financières. D'autres considèrent que les mesures financières sont principalement constituées des revenus comptables et de leurs composants, des prix ou rentabilité des actions, tandis que les mesures telles que la rentabilité d'un client ou le coût de la qualité sont des informations non financières, même si elles sont libellées en dollars.
Kristensen et Westlund (2003)	Les indicateurs liés au capital client (taille et qualité de la base de données client), au capital humain, au capital marque, à la valeur de la citoyenneté de l'entreprise, etc. vont devenir prépondérants. Si de tels indicateurs sont des indices raisonnablement stables, forts et durables de la performance financière future, ils devraient être appelés « inducteurs de valeur ». La communication d'informations non financières vise à divulguer l'information sur les inducteurs de valeur. L'information utile à la communication non financière doit se référer à ce qui détermine la performance financière future (les inducteurs de valeur).	Orens et Lybaert (2010)	La définition de l'information non financière que nous suivons ici est celle du rapport spécial du FASB sur la divulgation d'informations qui stipule que « les informations et les mesures non financières incluent les scores, ratios, décomptes et autres informations non présentes dans les états financiers ».
Garcia-Meca et al. (2005)	Nous analysons la mesure et le type d'information divulguée lors des présentations aux analystes en lien avec les clients, les ressources humaines, les processus, l'innovation, la stratégie et la technologie. Comme elles sont liées aux savoirs et connaissances de l'entreprise, ces informations sont considérées comme un capital intellectuel, qui peut être défini comme les connaissances ou l'expérience pouvant être utilisées pour créer de la valeur. Comme le FASB, ce type d'information n'étant pas inclus dans les états financiers, nous considérons cette information comme non financière.	Cohen et al. (2011)	Information non directement liée au bilan comptable de l'entreprise mais qui fournit des éléments essentiels à la prise de décision des investisseurs.
		Eccles et al. (2011)	Nous considérons les éléments d'un tableau de bord prospectif comme non financiers, à l'exception de ceux liés à la dimension financière.
		Fraser (2012)	En général, la divulgation d'informations non financières se réfère aux informations qui ne relèvent pas du périmètre des états financiers. Le terme est large et parfois trompeur car il suggère que les informations communiquées n'ont pas d'impact financier direct. Par exemple, un changement de croyances des consommateurs et des attitudes sociales peut être considéré comme ayant un impact financier significatif.

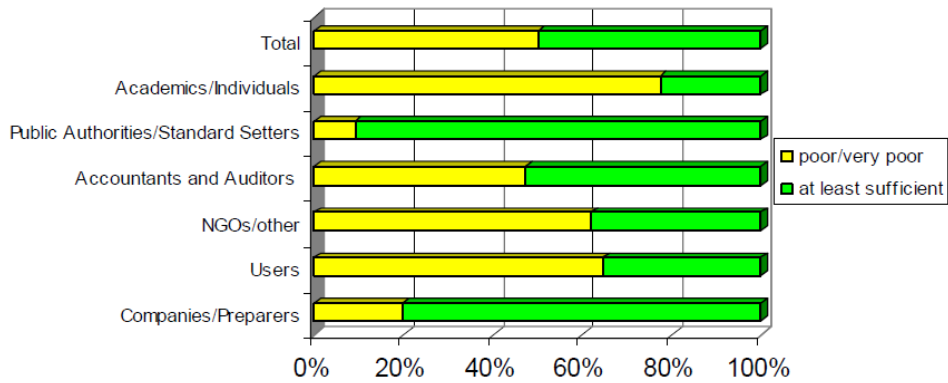
Source: Etude réalisée par Protin & al. en 2014

Annexe 2: Objectifs environnementaux et secteurs dans le champ d'application de la Taxonomie.



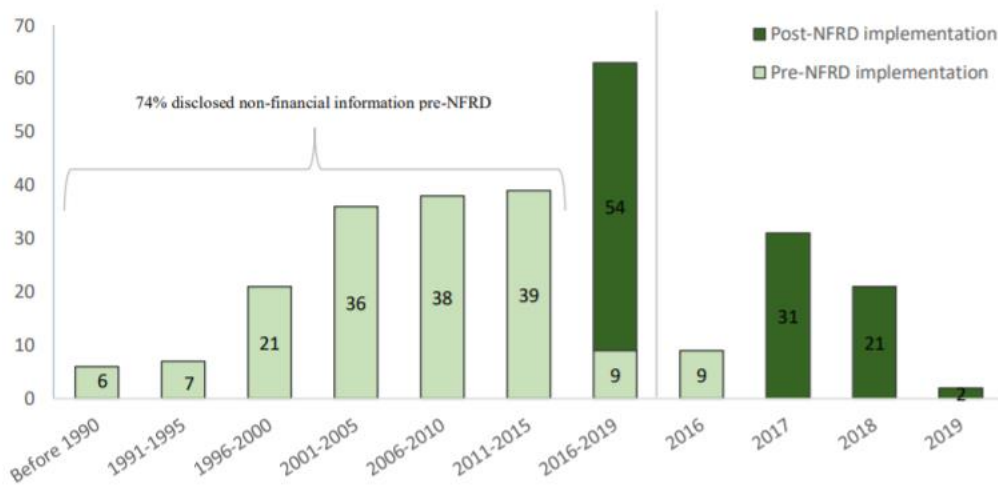
Source: Biotteau (2020)

Annexe 3: Avis sur le régime actuel de publications des informations non financières en Europe.



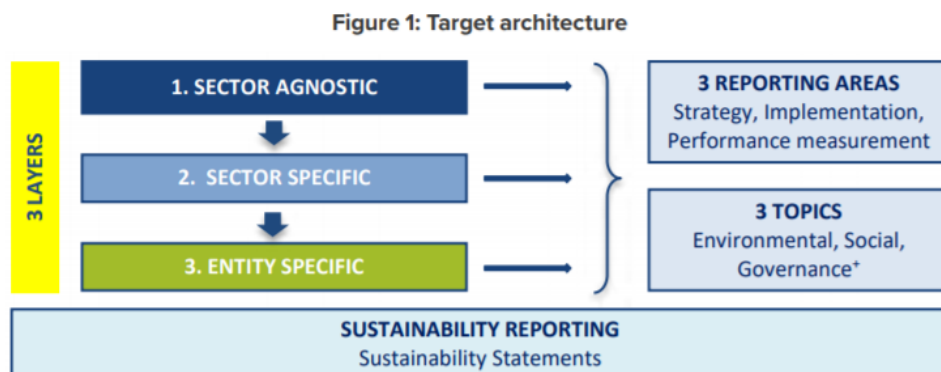
Source: Directorate General for the internal market and services (2011)

Annexe 4: Nombre d'entreprise du sondage qui ont publié des informations non financières avant et après la NFRD.



Source : CEPS (2020)

Annexe 5: Architecture cible du projet de standards européens basé sur trois niveaux de rapport, trois domaines de rapport et trois sujets.



Source : European Financial Reporting Advisory Group (2021)

Annexe 6: Tableau de la matérialité de Solvay.

Materiality table*

Category	Moderate materiality	High materiality and Priorities
Governance	<ul style="list-style-type: none"> Customer privacy Data security Selling practices and product labeling Risk management 	<ul style="list-style-type: none"> Management of the legal, ethics and regulatory framework
Climate	<ul style="list-style-type: none"> Physical impacts of climate change 	<ul style="list-style-type: none"> Greenhouse gas emissions Energy Biodiversity
Resources	<ul style="list-style-type: none"> Supply chain and procurement Materials sourcing and efficiency 	<ul style="list-style-type: none"> Product design & lifecycle management Air quality Water and wastewater Waste
Better life	<ul style="list-style-type: none"> Recruitment, development and retention Product quality Access & affordability 	<ul style="list-style-type: none"> Employee health and safety Employee engagement and well-being Diversity and inclusion Customer welfare Corporate citizenship Hazardous materials Critical incident risk management

Source: Rapport intégré de Solvay (2021)

Transcription Interviews

Interview 1 : Interview de Michel Washer, Solvay Deputy Chief Sustainability Officer, réalisée le 2 juillet 2021

La NFRD a-t-elle eu un impact sur les publications non financières des grandes entreprises en Europe ?

A mon avis très peu à part au niveau de la diversité. Elle ne listait aucune thématique qui devait être abordée. La première phrase de la directive explique qu'il faut se concentrer sur ce qui est matériel parce que la directive ne doit pas devenir une charge de reporting disproportionnée. Une autre phrase mentionne qu'afin de répondre à la directive on peut s'aligner sur des référentiels internationaux reconnus et cite en particulier le GRI. Chez Solvay, nous avons une analyse de matérialité depuis 2014 qui était reconnue à l'extérieur comme une bonne analyse de matérialité. Le GRI était déjà notre standard. On était déjà compatible avec la directive. La seule chose à vérifier se situait au niveau de la diversité des instances de direction de Solvay. La directive européenne a été un non-événement pour l'entreprise. Cela va être tout à fait différent avec la CSRD.

Que penses-tu des entreprises qui avaient plus de 500 employés et un chiffre d'affaires assez conséquent ? Quelles conséquences au niveau de leurs obligations?

Les entreprises qui ne rapportaient rien ont dû commencer à faire quelque chose. Pratiquement, est-ce qu'on avait encore beaucoup d'entreprises qui ne publiaient rien ? Elles pouvaient se contenter de raconter très peu de choses. Dans leur analyse de matérialité, si elles arrivaient à la conclusion qu'il n'y avait que 5 thématiques, c'était déjà important. Je ne vois pas un impact important. La NFRD a été un non-événement, car elle n'impose pas de contrôle, pas de nécessité de faire auditer, pas de validation de l'alignement. Par contre cela a poussé les entreprises qui ne publiaient pas de rapports à commencer.

Quand tu as commencé à appliquer cette NFRD qui était un non-événement pour toi, avais-tu des recommandations pour cette directive ?

Les seules recommandations étaient d'avoir une bonne analyse de matérialité et d'utiliser le GRI.

La qualité et la quantité d'informations non financières des grandes entreprises en Europe sont-elles suffisantes aujourd'hui? Sans penser à la CSRD. Qu'est-ce que tu penses également de l'exigence en Europe au niveau des applications non financières ?

Les exigences réglementaires sont loin derrière ce que nos investisseurs et nos clients nous demandaient déjà de publier. Quand on regarde l'ensemble des questionnaires d'agences de notation que nous recevons, ils demandent uniquement que les indicateurs soient publiés.

Je ne connais aucune entreprise qui a été marquée par la NFRD, tout simplement parce qu'elles devaient déjà publier quelque chose. Mais, je suis tout à fait d'accord au sujet du diagnostic qui est fait au sujet de la CSRD : aujourd'hui il y a 2 problèmes. Le premier c'est qu'une entreprise comme Solvay est obligée de répondre à des standards multiples, elle doit faire un rapport GRI, on lui demande que ce soit un rapport intégré et doit quand même vérifier que c'est compatible avec la NFRD, mais elle a signé le United Nations Global Compact donc doit parler des indicateurs du Global Compact. Solvay fait également partie de la Chemical Responsible Care®, elle doit aussi parler des indicateurs Responsible Care®. Bien entendu on lui demande de parler des SDG également. Certains investisseurs vont nous demander les indicateurs du SASB, le World Economic Forum demande d'en publier d'autres. Nous sommes obligés de tirer dans tous les sens et de répondre à des standards multiples. Ce n'est pas simple pour l'entreprise.

Les investisseurs constatent également que la comparaison entre plusieurs sociétés n'est pas facile, car elles utilisent parfois des standards différents. Cette comparaison est de plus en plus difficile. Il y a un vrai problème dû au manque d'homogénéité des standards qui sont utilisés par les entreprises quand elles publient leur rapport de développement durable.

Les parties prenantes de Solvay vous demandent-elles des informations complémentaires qui ne se trouvent pas dans votre rapport annuel ?

Oui et c'est un peu normal. Un investisseur va analyser la matérialité aussi par rapport à sa stratégie d'investissement. Rien ne dit qu'elle va être alignée avec la stratégie de Solvay.

Je vais prendre un exemple : la thématique « recrutement and retention », donc recruter et garder le personnel. Solvay n'a aucun problème avec ce sujet. L'entreprise a des candidatures spontanées dans tous les pays ; nous ne devons pas faire de publicité pour recruter.

Nous avons un taux de rotation du personnel qui est autour de 10%, qui est plus élevé que celui que nous avons avant, mais beaucoup d'analystes considèrent ce chiffre optimal.

Ce n'est pas une thématique avec une haute matérialité pour Solvay, mais tous les analystes veulent voir les chiffres de recrutement de Solvay et le taux de rotation du personnel.

On doit les publier, mais le rapport devient beaucoup trop volumineux.

Solvay doit vraiment se concentrer sur ce qui est matériel.

Un autre problème est la recherche d'indicateurs qui ne se trouvent pas dans le rapport. Par exemple, Black Rock nous demande de donner les indicateurs que demande le SASB. Il y en a certains qu'on ne donne pas. Dernier exemple, le World Economic Forum m'a demandé de publier des indicateurs qui ne sont pas les mêmes que ceux listés par SASB. Oui, les entreprises se trouvent confronter face à des demandes multiples de la part de différentes organisations qui d'une part ont leur analyse de matérialité d'autre part vont préférer un standard ou l'autre.

Ces demandes d'information sont-elles récurrentes ? Est-il arrivé que vous les ajoutiez dans votre rapport non financier ?

Oui, c'est pour ça que dans le rapport annuel on aborde certaines thématiques qui ont une basse ou moyenne matérialité. L'IFRS d'un côté et la Commission européenne sont deux intervenants de poids pour imposer de nouveaux standards.

Penses-tu que la proposition CSRD publiée en avril va améliorer la qualité et/ou la quantité des publications non financières en Europe ?

C'est assez complexe. Tout d'abord, on ne peut pas isoler la CSRD de l'ensemble des initiatives du Green deal européen. Il y a aussi la taxonomie européenne qui est en train de définir ce que seront les activités vertes ou pas vertes. Il y aussi la Chemical strategy for sustainability qui en simplifiant, est une nouvelle version de Reach. C'est une réglementation qui s'attaque à tout ce qui est substitution de produits dangereux et qui

va avoir un scope beaucoup plus large que Reach. Tous ces éléments ensemble vont avoir de l'impact.

Si la CSRD récupère ce qu'il y a de mieux dans les standards existants et qu'elle converge avec l'IFRS, cela sera un immense progrès. Par contre, si les deux divergent et n'utilisent pas les standards existants, cela va augmenter le problème.

Y aura-t-il une augmentation des publications non financière des entreprises ? Penses-tu que cela peut pousser les entreprises à améliorer leurs rapports non financiers?

Oui cela va améliorer la qualité parce que la directive est beaucoup plus précise.

Elle reprend des principes qui existent déjà ailleurs. On y retrouve le langage qui est utilisé par la TCFD par exemple qui demande de fournir des informations sur la stratégie, les risques, les opportunités, la gouvernance et une série d'indicateurs. Elle reprend le langage qui est dans la taxonomie : elle se focalise sur six catégories principales d'impact : le « climate change mitigation », le « climate change adaptation », l'eau, l'économie circulaire et la biodiversité.

Elle va forcer les entreprises à avoir un rapport intégré ; cela doit être dans le rapport de gestion. Ce n'est pas censé être dans un rapport séparé. Elle va forcer les entreprises à couvrir certaines thématiques qui n'étaient pas forcément obligatoires avant. Il y aura des seuils qui vont être précis. Par conséquent, je pense que la qualité des rapports va s'améliorer.

J'ajouterais que je ne connais pas de sociétés parmi les pairs et parmi celles avec qui nous sommes en contact qui ne publiaient déjà un rapport de développement durable : la pression des investisseurs et des clients étaient déjà là.

Qu'est-ce que tu penses des futurs standards en Europe ? Est-ce utile selon toi par exemple par rapport à l'IFRS ?

Oui c'est utile, car l'instant il y a trop de standards et aucun n'est exhaustif.

Même le GRI qui est censé être le plus complet, s'est focalisé sur les principaux impacts économiques sociaux environnementaux, mais ne couvre pas une série de thématiques qui peuvent être matérielles chez Solvay. Il n'y a rien sur l'engagement du personnel, sur la satisfaction du client et sur la rentabilité. Aucun standard n'est vraiment totalement exhaustif. Puisqu'il n'y a rien sur la satisfaction du client dans le GRI, on est obligé d'aller

chercher quelque chose sur la satisfaction client ailleurs. S'il y a maintenant des standards exhaustifs qui arrivent cela va grandement nous aider pour autant qu'ils convergent.

Si les demandes de l'Europe ne cadrent pas avec les autres standards internationaux, nous devrions publier deux rapports, un pour l'Europe et un pour l'international, ce qui sera très complexe. C'est déjà le cas aujourd'hui : on publie un management report belge, intégré dans la deuxième partie du rapport de Solvay et inclue cinq parties : business review, gouvernance, risques, extra-financial statements et financial statements. C'est exigé par les standards de gouvernance belge. L'international exige un rapport intégré dans lequel on doit aborder des thématiques par exemple la stratégie, les priorités en matière d'allocation de ressources, le business model. Ils ne sont pas demandés dans le rapport belge qui par exemple ne demande pas quels sont les principaux risques de Solvay. Le niveau international demande de couvrir une série de risques et d'avoir quelque chose qu'on écrit pour chaque catégorie de risque. Aujourd'hui il y a beaucoup de désordre. Mais demain on pourrait parfaitement dire bien écoutez le standard européen c'est le plus vaste donc on va suivre uniquement celui-ci.

Nous suivions jusqu'à présent le GRI ; nous regardions les autres standards ou institutions qui allaient influencer le GRI.

Nous pourrions dire demain nous suivons le standard européen et nous ne regardons que ceux qui influencent le standard européen. Le GRI et le SASB ont annoncé leur convergence. L'IIRC et SASB ont été obligés de fusionner parce que pris entre d'autres standards plus importants.

Est-ce que ces standards internationaux de grandes institutions comme la Commission ne vont pas empêcher une certaine liberté dans la publication ? Penses-tu que cette liberté est importante ou pas dans le choix des publications ?

C'est une très bonne question. Le rapport annuel doit répondre à deux besoins contraires. En premier, il doit permettre aux investisseurs et aux autres parties prenantes de comparer différentes sociétés. Il faut que les entreprises rapportent la même information. D'un autre côté, chaque société veut essayer de se distinguer en mettant dans son rapport pourquoi il faut investir dans sa société et pas dans une autre.

Il faut trouver un compromis entre ceux objectifs. Aux États-Unis, les sociétés publient le rapport réglementaire qui s'appelle le « form » 10-K ; on voit que les entreprises le font vraiment par obligation, je veux dire c'est un document aucune mise en page. On a

vraiment l'impression qu'il est conçu pour être pénible à lire. Il faut bien sûr sur un autre document.

En France il y a un rapport et puis il y a ce qu'ils appellent le document de référence : il y a donc deux rapports. Solvay a toujours essayé de faire un rapport qui répond à tous les besoins, mais nous nous rendons compte qu'on a du mal à fusionner les exigences belges et les exigences internationales. Les standards vont pouvoir mettre de l'ordre; ils vont se développer progressivement.

La Commission européenne a annoncé qu'elle sortirait d'abord le standard climat et puis le standard sur les autres thématiques. C'est devenu une course entre l'IFRS et la Commission européenne qui veut aller beaucoup plus vite. Si elle veut y arriver, elle va devoir récupérer ce qui existe, elle ne va pas pouvoir réinventer. Il faut une année de travail pour créer un standard thématique comme c'est le cas avec le GRI. Ce sera un long processus pour la Commission : recruter les experts, organiser le travail et les réunions, ajouter la validation, soumettre à l'extérieur, recevoir toutes les corrections, intégrer ces corrections de nouveau dans une dernière partie et puis recommencer le processus de consultation.

J'espère que l'IFRS et la Commission européenne vont beaucoup utiliser le GRI parce que c'est le plus exhaustif. Par contre la CSRD apporte l'obligation d'auditer ce qui est nouveau pour de nombreuses sociétés. Mais c'est déjà obligatoire en tout cas en Angleterre et en France. Je n'ai pas en tête la liste complète des autres pays.

Tu disais justement que c'était la course. Comment passera-t-on de plus ou moins d'un scope de 10000 entreprises à 50000 entreprises qui seront soumises à la CSRD ? L'entrée en vigueur de la CSRD sera-t-elle assez rapide en sachant qu'il faudra 3 ou 4 ans pour son application? Et quid du coût pour les moyennes entreprises ?

Je ne connais pas d'entreprises aujourd'hui qui ne font pas du tout de rapport de développement durable et dans le pire des cas elles devront joindre les deux, c'est tout. Le faire d'auditer va apporter des changements si ce n'était pas encore le cas. C'est évident qu'il y aura un coût supplémentaire, l'audit n'est pas gratuit. On parle de dizaines de milliers d'euros voir plus de cent mille euros. Les grandes entreprises qui ne le faisaient pas ont des questions sans doute à se poser sur la qualité du rapport qu'elles publiaient. Au niveau des PME, la Commission a très clairement dit qu'il y aurait une version allégée ; ce qui se trouve déjà dans les textes de la CSRD. Mais les mêmes principes s'appliqueront.

J'ai été membre du jury du meilleur rapport de développement durable belge durant deux années. J'ai reçu le rapport d'une PME qui produisait des frites vendues en sachet qui publiait un rapport de développement durable de 15 pages et je me disais, ils ont tout compris ; ce rapport parlait aussi gouvernance. Je vais ajouter un commentaire: il y a des gens qui disent c'est plus facile pour les grandes entreprises qui peuvent mettre plus de moyens, mais les grandes entreprises ont une complexité beaucoup plus grande à gérer. Quand tu es présent dans une centaine de pays, que tu dois jongler avec plusieurs législations par exemple tu dois publier un rapport pour les États-Unis dont un indicateur est différent de celui demandé en Europe et que tu dois tout consolider, c'est excessivement complexe pour les grandes entreprises. Alors qu'une PME est plus focalisée sur une région ou un seul produit. Je ne suis pas d'accord avec cet argument qui dit que c'est plus facile pour les grandes entreprises que pour les PME. Le rapport de la PME est plus simple même si cela sera nouveau pour elle. Il n'y a aucune raison qu'une PME se retrouve avec un rapport de 500 pages. Elles pourraient parfaitement arriver à un rapport de 10 20 30 50 pages qui répond parfaitement aux exigences de la Commission. Bien sûr, elles auront besoin de conseils pour y arriver au début.

Est-ce que tu trouves que la CSRD va assez loin ou qu'elle devrait aller plus loin ?

La CSRD telle qu'elle est publiée pour l'instant fait référence à un standard européen qui n'existe pas encore. C'est par conséquent très difficile de répondre sans savoir ce qui sera inclus dans ce standard européen. Je trouve que ce qui est écrit jusqu'à maintenant est plutôt sain, également ce que est écrit au sujet de la situation actuelle. C'est vrai, les émetteurs doivent gérer trop de standards. Les investisseurs ont du mal à comparer les entreprises parce qu'ils reçoivent une information pas toujours cohérente et qui n'est pas vérifiée de la bonne manière. Le principe de donner les thématiques qu'il faudra avoir dans le standard, le fait de parler de la stratégie, des risques, de la gouvernance, de donner les indicateurs corrects ; tout ceci est positif pour moi. La CSRD a jusqu'à maintenant récupérer les meilleurs principes du rapport intégré de la TCFD.

La taxonomie, le fait de dire qu'une activité est verte, si elle a un impact sur ce qui est très favorable dans un domaine donné sans avoir d'impact défavorable dans les autres domaines, c'est très important. Le fait de l'avoir mis six catégories, c'est beaucoup plus simple que de n'avoir rien mis du tout.

Comment j'évite le greenwashing, en mettant en évidence un avantage sans masquer un inconvénient quelque part qui est peut-être plus matériel. Je pense que la CSRD est

construit sur beaucoup de principes sains. Je ne vois pas jusqu'à maintenant de choses idiotes là-dedans en tant que professionnel du développement durable, indépendamment de la question du lobby que je devrais entreprendre sur certaines choses pour Solvay. D'autres pays ou régions regardent ce que fait l'Europe et commencent à la copier comme ils l'ont fait pour Reach.

Pour conclure cette partie par rapport à la CSRD et la NFRD, aurais-tu des recommandations à formuler relatives à la CSRD ?

La première recommandation c'est de prendre les textes actuels et de comparer ce qui est demandé avec ce que nous faisons déjà. C'est une analyse qu'on a déjà faite chez Solvay. Nous sommes assez bien placés : nous avons un rapport intégré qui est déjà audité.

Il ne nous manque, c'est déjà un premier point.

La deuxième recommandation est la suivante : j'essaie de dire un petit peu partout que c'est facile d'être un pilote imparfait que d'être un suiveur parfait. Quand on est un pilote imparfait, tout le monde te pardonne pour être imparfait. L'avantage d'être un pilote c'est que tu vas tout à coup découvrir quelque chose qui n'est pas tout à fait au point, mais alors ton expérience et tes recommandations vont être prises en compte pour résoudre ce problème. Quand tu es un suiveur tu cours toujours derrière le train et tu n'as pas ton mot à dire. Il vaut mieux essayer d'anticiper plutôt que de tout retarder.

L'adhésion à de nombreux standards internationaux rend le travail plus difficile chez Solvay?

C'est un facteur de complexité.

Le rapport est-il plus compliqué à lire et à comprendre à cause des différents standards ?

Oui, ça le rend plus compliqué à lire et à comprendre : on doit s'aligner sur des référentiels différents qui ne demandent pas toujours la même chose. Le résultat est le suivant : il y a deux chapitres dans le rapport de Solvay où on parle des risques, on ne dit pas tout à fait la même chose. Il y a deux chapitres où on parle d'indicateurs financiers, on en parle dans business review et dans extra financial statements. Finalement, tu ne sais pas très bien quand tu abordes le rapport de Solvay où tu vas devoir chercher l'information utile.

Penses-tu qu'un standard tel que le GRI était déjà assez complet lorsque Solvay appliquait celui-ci?

Aucun standard n'est vraiment exhaustif. Le GRI est très bien pour une thématique donnée. Au niveau de l'analyse de matérialité, le GRI n'aide pas beaucoup. Il dit qu'il faut lister des thématiques, mais ne donne pas une liste pour commencer et la liste des standards n'est pas exhaustive. Il manque une série de thématiques comme la satisfaction du client, la satisfaction du personnel, l'alignement des législations et d'autres éléments. Ils disent qu'il faut lister des thématiques sans les donner, qu'il faut prioriser, mais il ne donne pas de critères de priorisation et qu'il faut les valider. Il ne dit pas comment valider. Solvay a dû regarder ailleurs, le SASB qui est très bon pour sa « materiality map » et l'utiliser comme référence c'est facile, c'est utile, mais de l'autre côté les informations à publier de la SASB sont très faibles.

Quand je prends le standard chimie de SASB sur les émissions de gaz à effet de serre, je serai censé rapporter seulement le scope 1 qui n'est pas suffisant. Aujourd'hui, aucun standard n'est exhaustif. Certains standards font quelque chose de bien, d'autres font quelque chose de mieux. Ceux qui jusqu'à maintenant ont essayé de synthétiser comme par exemple le World Economic Forum, en pratique ont 2/3 des indicateurs qui viennent du GRI et 1/3 qui vient d'autres standards.

Comment Solvay pourrait adapter ses publications non financières ? Avez-vous des plans par rapport à tous ces changements actuels notamment avec l'IFRS et avec l'Europe ?

L'IFRS n'a encore rien sorti ; l'IFRS est au stade de recruter des personnes pour leur « sustainability standard board ». Ce processus ne sera terminé qu'à la fin de l'année 2021. L'Europe a une longueur d'avance. Elle demande un rapport intégré que Solvay publie déjà.

Elle demande que ce rapport soit audité, Solvay le fait déjà. Le seul élément qui manque c'est l'audit de notre analyse de matérialité. J'ai demandé un audit à blanc de l'analyse de matérialité cette année déjà pour anticiper. Je vais reprendre quelques-unes des exigences en résumé. Le Principe de double matérialité. Tu te souviens que j'avais beaucoup de discussions sur cette notion parce que la double matérialité avant c'était : il y a une matérialité financière et une matérialité développement durable. Moi je dis qu'il

n'y a aucune thématique développement durable qui n'aura pas un impact financier, par contre quantifier cet impact financier dans certains cas est presque impossible. On arrive à des fourchettes de montants qui sont très larges et qui ne veulent rien dire. Aujourd'hui, le principe de double matérialité est devenu matériel parce qu'il y a un impact chez Solvay ou bien c'est matériel parce que Solvay peut avoir un impact ailleurs : c'est déjà notre définition de matérialité qui répond aux deux.

Après, il y a des nouvelles exigences pour fournir des informations à propos de la stratégie, des objectifs, de la gouvernance et les impacts principaux qu'on a. C'est tout à fait ce que demandent la TCFD et l'Integrated Report.

Il faut fournir de l'information qualitative et quantitative « looking forward » : c'est moins évident. La directive demande d'être très clair sur ce qui est court, moyen et long terme. Solvay ne fait pas vraiment cette distinction dans ses publications. On ne sait pas très bien ce qui va être dans les nouveaux standards. Ce qu'on peut dire c'est que la directive a demandé clairement qu'on se positionne par rapport à une trajectoire d'1.5 degré. Solvay a aujourd'hui une trajectoire en dessous de 2 degrés. On a une description très complète du rôle du Conseil d'administration lié à tout ce qui est sustainability, mais pas de notre comité exécutif, de notre exécutif leadership team. Nous sommes peut-être moins performants pour la description des impacts dans la chaîne de valeur. On ne fournit pas pour l'instant d'information sur la différence de salaires entre hommes et femmes. Il faudra le faire dans un format électronique qui n'existe pas encore. On demande en plus que le Conseil d'administration ou le Comité exécutif ou en tout cas la plus haute autorité dans l'organisation s'engage sur la qualité du rapport. En résumé, Solvay a déjà correctement anticipé les grandes tendances liées à la CSRD. Toutes les entreprises qui avaient déjà une réflexion un peu sérieuse sur ce que les investisseurs et les parties prenantes voulaient entendre, devraient déjà avoir couvert une bonne partie de ce que la nouvelle directive demande.

Solvay est un groupe international. Est-ce que l'entreprise pourra laisser tomber plusieurs standards justement au profit de ces nouveaux standards plus inclusifs soit l'IFRS, soit les standards de l'Europe ?

L'IFRS sera un poids lourd pour les standards internationaux. Nous ne pourrons pas ignorer la Commission européenne qui sera obligatoire. Et puis il y a tous les autres principaux standards indépendants qui ont décidé de converger et qui travaillent avec l'IFRS et avec la Commission européenne en leur disant prenez ce qu'il y a de mieux chez

nous. Si en remplissant les exigences de la directive européenne on couvre en même temps l'IFRS, cela serait parfait. La différence entre les 2 elle est infime, cela arrangera tout le monde.

Si par contre ça diverge, c'est plus compliqué. Pour l'instant j'ai plutôt tendance à penser que cela convergera.

La CSRD permettra-t-elle une plus grande comparabilité avec d'autres entreprises d'un même secteur notamment avec ses nouveaux standards ? Penses-tu que ce sera bénéfique pour Solvay ? Quels en seraient les bénéfices à tirer pour une grande entreprise ?

De toute façon, ce qui va dans le sens d'une meilleure information vers les investisseurs et les parties prenantes et qui s'aligne sur ce qu'ils ont envie d'entendre plutôt que sur ce que Solvay à envie de raconter, c'est positif. Si le rapport permet à quelqu'un de mieux comprendre Solvay, je ne vois pas comment ça peut être négatif. On a beaucoup fait évoluer notre rapport et jusqu'à maintenant, on a eu qu'à s'en féliciter. Quand on est passé à un rapport intégré et qu'on a vraiment commencé à soigner le contenu en se disant qu'on va mettre là-dedans le contenu que nos parties prenantes veulent lire plutôt que ce que Solvay a envie de raconter, on a doublé l'audience. On a vraiment doublé le nombre de lecteurs du rapport annuel.

Pour moi, c'est une bonne mesure de succès. L'avantage, nous perdrons moins de temps à répondre à des questions posées par des organisations ou des investisseurs, car leurs réponses existent déjà dans notre rapport.

Est-ce que la CSRD et tous les changements dans les publications financières chez Solvay impacteront les procédures et les décisions internes au niveau de l'entreprise ?

Oui, comme la directive le demande, les instances de direction valideront le rapport. Le Conseil d'administration et le Comité exécutif veulent maintenant être impliqués beaucoup plus vite et plus tôt. Avant, on préparait le rapport et on leur soumettait le projet, le fil rouge, les thématiques vers les mois de septembre/octobre, ensuite un premier projet de rapport en janvier. Le Conseil d'administration nous a clairement indiqué que janvier, c'est trop tard. Il veut être impliqué bien plus tôt. Cela va être plus compliqué, car plus de personnes seront impliquées. Tu te souviens, pendant qu'on

travaillait sur le rapport, on a reçu de nombreuses questions et de remarques de Karim Hajar(CFO de Solvay) qui visiblement proposait des changements qui allaient à l'encontre des standards qui nous étaient demandés.

Nous allons avoir des personnes qui vont rentrer dans le processus qui ne sont pas familières avec toutes ces exigences réglementaires. C'est un énorme changement.

Sinon, le contenu de la CSRD qui est dans notre rapport ne changera pas forcément l'organisation de Solvay.

Par contre, la taxonomie peut le changer. Si le monde évolue vers une définition de l'activité verte, telle qu'elle est décrite dans la taxonomie ;à ce moment-là, si je pousse à l'extrême, un SPM(sustainable portfolio management) pour Solvay a moins de valeur.

Le processus d'émission du rapport annuel changera grandement avec l'implication plus précoce de nos dirigeants qui, devant signer, devront tout comprendre.

Egalement, à partir du moment où on demande des indicateurs equal pay, les entreprises vont être forcées de traiter la problématique de l'écart salarial entre hommes et femmes si elle existe. Il y a des choses qui vont se passer en fonction de ce qui va être dans les standards sinon ce n'est pas un contenu de rapport qui imposera un fonctionnement différent à une entreprise. Il peut y avoir une influence sur le traitement des thématiques que l'entreprise ne traitait pas avant, à laquelle elle faisait moins attention, mais à partir du moment où il est très clair que c'est ça qu'on veut voir dans un rapport, la matérialité du sujet augmente. Donc oui ça peut conduire à revoir l'analyse de matérialité aussi.

Est-ce que tu veux ajouter encore quelque chose avant de conclure l'interview ?

Il y a une question qui reste ouverte intéressante à aborder dans ta thématique : faut-il des standards par secteur ou non ? Il y a beaucoup d'industries qui disent oui, mais le standard global ne s'applique pas bien à mon entreprise. Tant qu'il n'y a pas un standard pour l'industrie chimique, un standard pour l'industrie pétrolière, je ne peux pas le mettre en œuvre.

Je constate simplement que tout le monde demande des standards sectoriels. Je ne suis pas sûr que c'est une avancée dans le sens où ce qui définit le contenu d'un rapport, c'est une analyse de matérialité et l'analyse de matérialité d'une société n'a pas besoin d'être alignée à 100% avec le secteur dans lequel elle est. Le secteur de la chimie est très vaste. Une entreprise fabrique des produits cosmétiques composés uniquement de produits naturels sans produits dangereux n'a pas les mêmes contraintes qu'une société qui serait dans les intermédiaires pharmaceutiques pour chimiothérapie où elle va gérer des

produits dangereux. On le voit chez Solvay. Par exemple pour le carbonate, les gaz à effet de serre sont très importants, mais le produit n'est pas dangereux. Si je prends novacare et les tensioactifs chez Solvay, leurs émissions de gaz à effet de serre, ne représentent 2% des émissions du groupe, mais le chiffre d'affaires est plus grand que le carbonate. Imposer à un secteur donné une série d'indicateurs à rapporter, je n'en vois pas l'intérêt. C'est plutôt un facteur de complexité: je ne suis donc pas en faveur des standards sectoriels. Je constate simplement qu'il y a une demande pour ces standards sectoriels qui serait poussé par des sociétés qui utilisent cela pour retarder la mise en application d'un standard. Je suis plutôt favorable à des standards globaux multisectoriels et une attention tout à fait particulière à l'analyse de matérialité. Une bonne définition de matérialité, c'est la clé de tout. Si on a bien effectué l'analyse de matérialité selon un standard précis et exigeant, les standards sectoriels sont moins importants. Un investisseur veut effectivement comparer deux entreprises chimiques, mais il peut aussi vouloir investir son argent dans les banques ou dans l'électronique ou bien dans la chimie ou dans la métallurgie. Il aura donc deux rapports qu'il ne pourra pas comparer. Il y a une discussion sur ce point, le GRI est sous pression pour sortir des standards sectoriels. Si l'analyse de matérialité a été bien réalisée, ces standards sectoriels sont là comme une contrainte supplémentaire, car on doit expliquer pourquoi on n'a pas repris certains indicateurs alors que c'est déjà dans notre analyse de matérialité.

En ce qui concerne le standard, l'Europe a confié ce sujet à l'EFRAG qui comptait le réaliser parce qu'ils ont déjà publié un premier rapport assez général.

L'Europe va être sous pression pour développer des standards par secteurs ; ça paraît inévitable. Ce qui est sûr c'est qu'il y aura une demande pour des standards sectoriels. Pour moi, les standards sectoriels n'aident que ceux qui n'ont pas fait d'analyse de matérialité.

Interview 2 : Interview de Romain Bentz, Manager développement durable chez Michelin, réalisé le 5 juillet 2021

Que pensez-vous de la NFRD ? Quel a été son impact sur les publications non financières des grandes entreprises en Europe ?

Je pense le plus grand bien de la NFRD. En France, je pense qu'on a fait une transposition exigeante de la NFRD et dans la culture française à la différence de la culture anglo-saxonne, il faut qu'il y ait des lois et des règlements pour que les entreprises se structurent. C'est différent chez les anglo-saxons où, de façon spontanée ou libre les gens s'engagent selon d'autres modalités aux injonctions. C'était une bonne chose vue notre contexte. La NFRD avait une limite qu'il faudra corriger dans la CSRD. Il n'y a pas une obligation de certification du rapport, de sa conformité et de sa sincérité. Ce n'est déjà pas en Italie et en France. Dans les pays où il n'y avait pas cette obligation de certification par des tiers, les entreprises n'ont pas nécessairement fait évoluer leur reporting. Si nous voulons que ce document ait de la valeur, il faut laisser la libre appréciation la plus restreinte possible afin de créer un vrai standard européen. Si on veut que tout ceci ne soit pas lettre morte, il faut une obligation partout de certification de conformité et de sincérité. C'est-à-dire une certification qui ne porte pas sur le niveau de performance. L'organisme tiers indépendant qui va nous auditer ne vise pas la performance de Michelin, il confirme que les informations qui sont dans le rapport sont vérifiées, sincères et conformes au type d'information à publier. De sorte que, l'ensemble des gens qui vont regarder notre rapport, les ONG et les investisseurs puissent savoir qu'ils ont une base sincère et eux vont pouvoir selon leur modalité et leur réalité de scoring, nous évaluer.

Avez-vous des recommandations justement pour améliorer cette NFRD ?

Nous sommes en ce moment occupés de réaliser une révision européenne. D'abord, il y a pas le comment, mais le pourquoi. Je pense que c'est très important que l'Europe crée un standard fort afin qu'elle soit le leader pour le monde entier, car il va falloir qu'il y ait une harmonisation mondiale. La différence entre l'extra-financier et le financier aujourd'hui c'est que l'extra-financier n'est pas normé, n'est pas standardisé au niveau mondial. Cela provoque des dialogues avec des termes et des sujets très différents d'un pays à l'autre. Si on veut faire progresser la responsabilité sociale des entreprises, il faut à un moment un cadre international. L'Europe est la mieux placée au niveau des standards

environnementaux et sociaux pour imposer ce cadre international. On le voit quand on est évaluée par des indicateurs américains qui n'ont pas forcément la même culture sociale que les Français notamment ou parce que leur culture, leur engagement environnemental peut varier fortement d'un président à l'autre. Avant d'aller se précipiter dans une phase de standardisation mondiale, il est important que l'Europe définisse sa propre identité sinon on va créer quelque chose à mon sens qui n'aura pas l'engagement sociétal dont l'Europe est capable, ça c'est le premier point. Deuxièmement, le standard GRI est le meilleur afin d'incarner cette harmonisation mondiale. Pour Michelin, c'est au-delà du règlement français, on a choisi de suivre le GRI. Si demain il y a des évolutions et des nouvelles attentes de la société civile avec une nouvelle réglementation qui passe, on ne sera pas pris au dépourvu parce que le GRI anticipe déjà beaucoup de signaux. L'Europe s'est inspirée des meilleurs éléments de la NFRD. La GRI fait très bien le travail aujourd'hui et surtout il faut mettre en place une obligation de certification pour que son règlement soit appliqué.

Que pensez-vous de la qualité et la quantité d'informations non financières des grandes entreprises en Europe ?

C'est très fluctuant en Europe selon la transposition de la proposition de directive. Ce qu'il faut c'est limiter la liberté de l'état quand il transpose sa directive. Je pense qu'en France on est « best in class » parce qu'on a une transposition exigeante, du coup on n'est pas inquiet de la CSRD. Nous poussons l'Europe pour une CSRD qui soit le plus possible alignée sur la transposition française de la NFRD. Il y a bien sur la question des périmètres à donner à chaque donnée. Les entreprises vont donner une information ou un chiffre sur un périmètre plus ou moins complet de l'entreprise : c'est une question très importante. Les données sont potentiellement exhaustives, mais il faut aussi que les entreprises s'astreignent à communiquer un chiffre ou une réponse qui couvre la plus grande partie de leur business. Vous avez des entreprises qui communiquent des data qui ne couvrent que 30% de leur chiffre d'affaires ou de leur présence géographique. Chez Michelin, la couverture en termes de portefeuille d'information est très vaste aujourd'hui. Nous avons ajouté comme en France ce que font les acteurs sur la chaîne de valeur, les fournisseurs de rang 1 et 2. Pourquoi ? Parce que depuis l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh sur ses ouvriers, on s'est rendu compte qu'en particulier les grands groupes textiles avaient tendance à reporter leur responsabilité sur leurs fournisseurs et sous-traitants. Ce qui se passe chez eux n'est pas dans mon périmètre d'analyse.

On attend aujourd'hui des entreprises qu'elles répondent aussi de la façon dont leurs fournisseurs et sous-traitants travaillent pour éviter ce genre d'hypocrisie.

Il faut étendre et inclure dans les rapports d'une manière générale ses fournisseurs et sous-traitants d'une part et d'autre part, au-delà du portefeuille, il y a la question du périmètre de l'information qui peut être formulée explicitement. On attend qu'au minimum 60 à 70% d'une entreprise soit couvert par les données qu'elle publie.

Est-ce que vos parties prenantes vous demandent souvent des informations non financières qui ne se trouvent pas dans votre rapport non financier ?

Ce sont souvent les mêmes parties prenantes. Cela arrive assez peu, car le rapport que nous produisons est très exhaustif. Nous appelons notre rapport extra financier « la bible », non pas parce qu'on est Michelin, mais parce qu'on y inclut le plus d'information possible afin que toute personne dans l'entreprise qui fait face à des questions d'un tiers ou des questions en interne ne puisse trouver dans ce rapport l'information demandée. On va parfois nous demander des informations de moindre importance comme par exemple l'écart de salaire entre le salaire médian et le plus grand salaire. Certains vont publier un payratio qui compare la médiane au CEO, d'autres vont comparer les choses différemment. On va pouvoir ajuster, mais le droit social n'est pas pareil partout dans le monde. La loi, les cadres, les termes utilisés ne sont pas les mêmes donc on ne peut pas divulguer 100% de l'information sur notre effectif. Dans ce cas-là, nous essayons de bricoler une réponse de bonne foi, mais c'est tout.

Est-ce que vous pensez que la CSRD va améliorer la qualité des publications non financières en général en Europe ?

Je le pense. Cette obligation de certification va améliorer les choses ; les nouveaux concepts seront clarifiés. Des concepts dont les gens aiment bien se vanter dans la RSE, mais sans tout comprendre comme la double matérialité et le rapport intégré. Il est important de comprendre de quoi on parle. J'espère qu'on va clarifier ces concepts émergents d'autant que l'Europe serait la première à le faire. J'ai bon espoir que si on arrive à étendre les meilleures pratiques actuelles européennes de la NFRD via la CSRD en faisant une obligation de certification, on aura vraiment des rapports de très bons niveaux. Quand on « benchmarck » ce qui se fait chez nos concurrents hors Europe, ils font des choses nettement moins intéressantes parce qu'ils vont nous écrire souvent

d'importants rapports qu'ils vont appeler « rapport de développement durable » dans lequel ils vont inclure de l'information « promotionnelle » avec ce qu'ils veulent comme ils le veulent. Au contraire, il faut parler de choses qui ont du sens par rapport à nos impacts.

C'est l'obligation de certification qui donne du corps. Le cadre est bon, mais tant qu'il n'y a pas de certification, le rapport n'a pas assez de valeur. Il faut faire attention à ne pas pénaliser les entreprises européennes qui mettent en place ce dispositif structurant de leur RSE. Il faut aussi qu'il ait le principe de réciprocité vis-à-vis des entreprises importatrices sur le territoire européen.

Que pensez-vous des futurs standards en Europe ? Est-ce utile selon vous sachant que l'IFRS veut aussi émettre des standards internationaux ?

Tout le monde veut émettre des standards. Au niveau des États-Unis, on va partir de loin. Le monde financier ne s'intéressait pas à la RSE jusqu'il y a deux années. Dès que la finance a commencé à s'intéresser à la RSE, on est devenu ultra sollicité de partout, je dis on, les départements des entreprises. Après avoir été snobé par le monde financier, tout le monde vient frapper à notre porte pour dire qu'on est important. Le monde financier est à fond sur la RSE qui est extrêmement fédératrice. Du coup, tous les standards méthodologiques du monde financier sont en train d'aider à structurer la RSE. Il faut faire attention que cette approche du monde financier ne soit pas trop quantitative parce que la RSE, c'est aussi un domaine avec du qualitatif par exemple le domaine des droits humains ne peut pas être abordé uniquement avec des lignes dans un tableur Excel. Il faut des analyses plus fines, des rapports qui ne soient pas juste créés par des robots qui captent des informations. J'espère qu'on ne va pas tomber dans ce travers d'une approche uniquement quantitative de la RSE. A partir de 2017, les agences de notations financières américaines ont acheté des agences de notation extra-financière plutôt européennes. Si tous les « paramètres » sont détenus par États-Unis, cela prouve bien que la RSE est devenu un enjeu de pouvoir, un enjeu de guerre économique. Il n'y a pas de hasard. La réponse européenne c'est agir au niveau de la réglementation pour définir un standard européen contraignant et solide. Certains font du lobby comme les agences américaines (la SASB, comme IFRS, ...) qui disent que ce n'est pas la peine qu'un standard européen soit créé afin d'éviter que cette identité européenne soit créée. Il faut absolument que cette identité européenne existe avant qu'on aille tous ensemble autour de la table et définir un standard mondial. Sinon j'ai peur qu'on retourne 10 ans en arrière. Il y aura du

changement avec l'IFRS, mais surtout avec le GRI, SASB et l'ensemble des agences de notations extra-financières qui ont créé leur propre mode de calcul.

Il y a autant de méthode de calcul que d'acteurs aujourd'hui, autant de standards et l'IFRS c'est un de plus.

Pensez-vous par rapport à tous ces standards qui vont devenir contraignants que les grandes entreprises doivent garder une certaine liberté dans les choix de publication d'informations non financières ?

Absolument. C'est une des raisons de la GRI qui a proposé quelque chose de très exhaustif et en même temps, elle a mis en place la possibilité de faire 4 exclusions. Cela donne de la souplesse malgré tout, c'est-à-dire que l'on peut considérer qu'une entreprise répond à une question même si elle n'y répond pas à 100 % parce que l'information est trop confidentielle par exemple j'ai répondu à vos 153 critères là, mais celui-là, je n'y répondrai pas pour des raisons de confidentialité. Cela ne va pas annuler la qualité tout notre reporting.

Au contraire cela peut même être reconnu. Il y aura toujours des enjeux stratégiques. Je suis personnellement favorable à ce qu'on puisse garder une part de confidentialité et qu'on mette en place des dispositifs qui ont cette souplesse. Bien sûr, il ne faut pas abuser de l'injonction à la confidentialité.

Est-ce que la CSRD va assez loin ?

L'avant-projet aborde les bons sujets et elle va assez loin effectivement ; je n'ai aucun doute là-dessus. Ma crainte c'est qu'elle soit trop timorée sur les principes de réciprocité vis-à-vis des entreprises non européennes. En général on peut lui reprocher de faire trop, mais rarement de faire pas assez.

Je me demandais aussi comme on passera de plus ou moins un scope de 10000 entreprises à 50000 entreprises qui seront soumises à la CSRD ? L'entrée en vigueur de la CSRD sera-t-elle assez rapide en sachant qu'il faudra 3 ou 4 ans pour son application? Et quid du coût pour les moyennes entreprises ?

Je suis tout à fait d'accord avec toi sur ce point. Ce qui me préoccupe c'est qu'on mette en place quelque chose de trop compliqué pour des entreprises. De toute façon ce n'est peut-

être pas à court terme l'accroissement du périmètre, puisqu'au final les entreprises communiqueront sur des informations qu'elles arrivent à reporter d'une façon ou d'une autre. Mais c'est plutôt la tendance : on ne pourra pas continuer d'étendre le périmètre à des entreprises de plus en plus petites avec du reporting de plus en plus complexe. Il faut quelque chose d'équilibré en terme de charge de travail vis-à-vis de la taille des entreprises. Ce qui est préoccupant, c'est le calendrier. C'est normal que l'Europe désire aller vite, mais je suis préoccupé vis-à-vis des petites entreprises qui vont faire l'objet de cette extension. On fera face à une machine qui va permettre de faire travailler des prestataires et des organismes certificateurs, mais je pense que le calendrier qui trop rapide. Il faudra mettre en place vraiment un dispositif simplifié si on étend la CSRD à ces petites et moyennes entreprises. Cela va être un effort considérable c'est sûr. Mais il ne faut pas sanctionner tout de suite les entreprises qui ne seront pas prêtes.

Est-ce que vous avez encore des recommandations pour la CSRD ?

Je ne connais que le dispositif français. Je le trouve assez bien abouti. La culture RSE, ce n'est pas que la culture des risques, on va traiter d'enjeux, on va essayer d'avoir un regard positif sur l'avenir que la CSRD doit avoir. Il faut s'inspirer du dispositif français actuel qu'on appelle la déclaration de performance extra-financière que je trouve assez aboutie, mais qui va vraiment bénéficier des clarifications que la CSRD promet sur la double matérialité ou des concepts innovants. Ce qu'il faudrait aussi que la CSRD englobe aussi les enjeux type de ce qu'on appelle en France le devoir de vigilance, parce qu'autrement, on a deux textes de loi qui se chevauchent. Nous serions obligés de faire deux rapports et ce n'est pas forcément intéressant.

Interview 3 : Interview de Markus Strangmueller, Responsable de la gestion du développement durable chez Siemens, réalisé le 21 juin 2021

The first question is a more general question, do you think it is important that there is a European directive in non-financial reporting?

Overall, I think it would be better to have an international standard so that it's not just a European one it would be overall internationally. I can understand certain regions start with these kinds of initiatives as long as it's not a competitive disadvantage. From our

point of view, we are happy that now the IFRS foundation is also starting with the reporting initiative.

There are many standards for European companies. Do you think it is more important to have an international standard than a European because the situation is different based on the location? Or just one standard for Europe?

It is not about the regional topic. It is more based on the industrial perspective; we strongly believe that in different industries you have different sustainability requirements. If you look into the food industry it's completely different than looking to the energy or to the steel industries. There are different sustainability requirements in different industries and also based on a regional basis but if you look at today's areas, they are different standards with different views. The GRI is very much on an overall basis, if you look at SASB, they are very much industry specific and then you have the European one very much focusing on the European part but also on the supply chain side so there are different requirements. I think if you have a close standard where you cover a small area of key KPI's, you need to report and then have some industry specific KPI's I think that would be a better way looking forward.

What do you think NFRD has an impact on the non-financial publications for large companies?

The directive 2014 had no impact for us because we have already disclosed all these kinds of information. The only thing we had to give a reference in our annual report that was mainly required on the German side. If we look now at the CSRD coming up now and the new directive or the new regulation, then being worked on. We are well advanced to report non-financial report. It will be not a major change for us. For companies less focus on reporting, it might be a more challenge.

Do you have recommendations relating to the first NFRD because it's quite general?

You have these five areas you need to report on but there is no clear definition what kind of KPI's should be reported on, how you can summarize these things. If you look at the next steps you need to look at why would you disclose something into who is a target and if you look at targets group like investors, they would like to have comparable data.

Therefore, if you have different countries with different definitions to different KPI's, it is not comparable. I think these are some of the topics we need to look at if we go for a broader sustainability reporting. This needs to be comparable and also easy to manage otherwise it will be difficult involving forward. Now I think that let's see how that will work out now is a CSRD coming up.

About your company, have often stakeholders asked for more non-financial KIP' that were not reported?

If you look at all our KPI's we cover many of them according to GRI. We were asked to map also to SASB in our area. It was done. We have joined the World Economic Forum measuring stakeholder capitalism initiative with some specific KPIs. Clearly, if you talk to investors they would like to have more and more information. If you talk to NGO's they would like to have more and more information. But you don't disclose these kind of information because that's really going down to the next levels. We are keeping it on a company level with the GRI.

Concerning the CSRD, do you think it will improve reporting in general? Maybe not in your case because Germany is well advanced?

I think it depends if you say it really improve, it depends for whom. There is something which you need also to look at, it is who is the target group for it. So for the companies which will now be required to report according to the CSRD, I understand it will be a real challenge. On the investor side, it might be very good to have some further information to be put into their ESG models in evaluating companies. From an NGO perspective it might be useful to have some more information. but who would be the target group for which it improved. So some of the target groups it's an improvement, but for the companies it might be an additional burden, it might not be an improvement. So I think that question really depends that from the perspective you are looking at.

Do you think it is important with European standards that we can compare companies and in between them at European level with the new directive?

I think if you can compare them, it's already good. If we look from an investor's perspective they say okay, we would like to have certain investments in the industrial

goods sector or we would like to invest in the food or in the energy, now there normally investing in the industries also because of risk providing by these industries. But now getting additional disclosure according to industries that would be beneficial for them. The important thing is that also they need a common definition of KPI's in there. Today we talk about green revenues, in many areas but each company has a different definition to green revenues. Now if you are looking into the EU taxonomy where we thought there are some comparable figures. That might be coming up by have some comparable figures but it's also very vague and very difficult to compare at the end of the day. If investors only invested in specific industry in, then you would have certain information that would be beneficial for them.

Do you think these European standards must be compulsory or stay free of use for companies?

I think if they are not mandatory, many of the companies would only disclose if there is a benefit for them. From investors perspective I think they would appreciate having a broader database to be still cost effective. If you would need to spend a lot of money to get the data, then it must be worth it.

Do you think that for large European companies Europe should give more freedom in their choice of disclosure, because actually they recommend the GRI, SASB and IIRC?

Do you think they should give more freedom?

For me we should be more conversational of difference standards to one standard. The process over the next years that we should go and not just from a European level but on a global level.

Do you think also it's not quite fast for companies that now should not disclose non financial information or KPI's. They will have only like three years to develop their data? Is it not too fast and too costly for some companies because the range of these CSRD will go from approximately 10,000 companies to like 50,000?

I think that you need to look why they should report on something. They disclose some figures of the ESG data being disclosed at the end of the day are somehow needed for a

company which has a long term orientation or anyhow need it to manage your business properly. From a management system point of view, you should have this kind of information available. If I look at safety data, if you look at HR data, if you look at supply chain management data, if you look at CO2 data, you need to have that kind of information to manage your business properly. At the end of the day it doesn't really matter if you have to disclose it. Here additional costs are not the key issue. So if now a company has proper management systems already in place to provide these data, it's not an issue because they should normally have that data anyhow as part of their processes. It's just the disclosure perspective. I think the issue comes then if the company does not have or does not manage these topics, then it might be good for them to now start with it. I think it could also be beneficial for these companies to manage their company not just on the financial side but also on the non financials.

All these changes in non-financial publications are mostly due to the Green Deal and the targets of the Green Deal. Do you think the improvement of non-financial reporting will improve the way investors invest at the moment?

Most of these topics are coming from the agreements from the UN agenda 2030 with this SDG's and the Paris agreement. All of them are put into regulations to drive that forward. That is clearly a direction toward more sustainable development. I think all of the investments that are covered in the Green Deal are steps of the UN agenda 2030. Overall in that direction you see now more and more regulation coming and then if you look at topics like the sustainable finance initiative in Europe and also then the EU taxonomy, it will guide investment in a different direction.

Interview 4 : Interview avec une personne préférant rester anonyme réalisé le 22 juin 2021

Do you think it is important to have a European directive for the non-financial publications?

Yes. It is not the case currently. Reporting standards or ESG sustainability or whatever reports you would call this are clear. Everyone has the ability to apply different sets of principles frameworks and even come up with own ways to measure as long as you are transparent. But then it becomes very hard to compare different organizations and I think one of the ideas is to standardize. It will take a few years. Financial standards didn't become standards in just one year.

Do you think NFRD had an impact for larges companies?

A few items in the NFRD were new to report on, but that didn't change too much. I think the scope is around 11,000 organization. A part of these companies are of also smaller organizations. Probably, the change has been bigger for them. Now that the NFRD is moving into the CSRD and that scope is going to be so much bigger. From what I understand, it will be around 50000 organizations. That will probably be painful because most of these small organizations are not prepared to report on all these items and they also don't have a sustainability department or reporting department like big organizations. Although the complexity over bigger organizations is bigger and therefore the reporting is probably more complex, but they have the resources to do it.

Do you personally had recommendations for improving the NFRD?

Well, that is a good question so we did went to of few of these consultations and we did provide input but if you now ask me what was that, I can't remember. We responded to so many different consultations.

Did you see stakeholders of your company ask your company more non-financial data or information or KPI's that we're not included in your annual report?

First we see an increased interest for the non-financial data that we disclose in our annual report. We also see sometimes questions to disclose data which we haven't disclosed yet

but then I must admit that usually it come from very niche players, so someone who's really interested in one specific item.

Do you think CSRD will improve the quality of the non-financial reporting?

That's a good question I'm not sure if it's the CSRD as such will improve quality, probably it's more of the fact that the EU taxonomy was also launched and add some other reporting standards coincide. There's so much regulation also regarding investments for example. I think it's a combination of all these different aspects and then if you need to report all of that back into the CSRD, then probably the quality will also improve but probably the biggest effect, aspects and impacts of CSRD will be the increased scope, more organizations will need to report.

A proposition of the CSRD was published in April and gives already some amendments of the NFRD. One main point is the future use of European standards for companies, do you think that these standards can be can be useful?

I think any standardization is good because it makes things more transparent and we can compare things in a better way. I am in favour of increasing standards. The only thing I am very worried about is that the data is not there to report on these standards. It's just not available. What would that mean for the quality of the reporting itself? You have the standards you ask companies to report on but they do not have the data. So what will happen? I would say a bit of the worry and also some of the disclosure requirements do not go hand in hand. For example, banks need to start reporting earlier, for example on the green asset ratio, then other companies need to report on their activities. So how are we going to create the right level and right quality of data if those companies are still not reporting. It's gap between or it will be a gap for a few years. But in essence, I very much approve the standard itself.

Do you think it goes too fast because the scope will increase from 10000 companies to 50000 companies. Do you think it will possible for companies to use these standards and also to the CSRD?

I think it goes extremely fast. It will take a lot of resource for everyone to live up with that.

If you hear that PwC saying will recruit 100,000 ESG consultants, my God, where are they going to find them. They're not in this market so you've chosen the right topic. There is a desperate need for people to start working on this. I think many small organizations actually fit the scope of the CSRD, are not even aware that they fit in that scope. They don't have a clue so before they are you know aware and awake it's probably next year already and then there's even little time so yeah it will be a big problem.

Do you think Europe should give more freedom in the choice of disclosures, due to the fact that I think that it goes to fast?

Good question. I am not sure I think if you want to do something then you need to introduce it and the longer you wait the longer companies will also wait and then nothing will happen. right so but I could see is that you somehow say okay I am able to now report on this but only for a let's say this part of my organization and then next year I'll increase the scope. Something you can slowly move towards. Something to show you have started the process but simply just waiting I don't think that's a good idea. Climate change is also not waiting for us to be ready for it.

Do you think it will totally change the way investors will invest in companies based on non-financial publications?

How to predict this? I have heard different views. Some saying we need to report the green asset ratio so which part of your balance sheet is green according to the Eu taxonomy and that would be the new standard that they would apply to say that this companies green that one is not green. But I've asked a question to a few of our investors. They said no because we don't feel the green asset ratio will be completely the truth at least not from the beginning so we would still look at what's behind, maybe in the longer term, but in the beginning I'm not too sure about it because they would probably not value it as the only a single truth. So let's say we're in this stage where everyone is able to report and is also reporting. The quality of the data is good. Would than investors make different choices? Yes, I would think so but probably that still in the end a financial decision. And maybe they're looking more at what are the risks in your portfolio when it comes to climate then are you this green company. I don't think investors are going to say everything. In the end, they are just looking at what are the risks and would it be upsized.

Do you think the decision to invest for a bank in the company can depend of the non-financial information you can find about a company?

In fact that's already the case so when we look at the company where we want to lend money to this company yes or no, we already look at a lot of non-financials.

So about the governance?

The governance of a company is extremely important, including who's leading it is more determining than any other financials. The financial should be OK, of course but then in the end, it is important. So probably there will be an attention on all these types of metrics and non financials are a type of metrics. Is your company expected to be impacted by climate change, by transition risks, by physical risks, what would happen if temperature goes up and if you're in tourism in South Spain? It will just be too hot and no one goes there. It would be just nice for the winter and that's still good business model. I don't know so all these questions will probably pop up more and more in an investment decision.

Do you have something you would like to add?

All these regulations can be seen as a huge burden for companies? Could any company take this as an opportunity? I could see to put more on the agenda of the top management the sustainability. Today, it is a serious topic more than five years ago. as we are now. It's also helping organization to see this is serious. We can't ignore. We need to start acting.